



HAL
open science

Projet ligérien : démarche interprétative du Val de Loire. Comment structurer la conception de projet en tirant parti de problématiques paysagères ?

Bertrand Commolet

► To cite this version:

Bertrand Commolet. Projet ligérien : démarche interprétative du Val de Loire. Comment structurer la conception de projet en tirant parti de problématiques paysagères ?. Sciences agricoles. 2012. dumas-00752559

HAL Id: dumas-00752559

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00752559v1>

Submitted on 16 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AGROCAMPUS OUEST
CFR Angers
2 rue André Le Nôtre
49045 Angers



Département de Maine-et-Loire
Direction des grands projets
15 rue Hanneloup
49100 Angers

Mémoire de Fin d'Etudes

Diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage

Années universitaires : 2008-2012
Option paysage

Projet ligérien : Démarche interprétative du Val de Loire

Comment structurer la conception de projet en tirant parti de problématiques paysagères ?

Bertrand Commolet

Volet à renseigner par l'enseignant responsable de l'option/spécialisation
Ou son représentant

Bon pour dépôt (version définitive)

Date : .../.../... Signature :

Autorisation de diffusion : Oui Non

Devant le jury :
Le : 16 / 10 / 2012
Sous la présidence de : David Montembault
Maitre de stage : Roland Fleuranceau
Enseignant référent : Hervé Davodeau

Fiche de diffusion du mémoire

A remplir par l'auteur avec le maître de stage.

Aucune confidentialité ne sera prise en compte si la durée n'est pas précisée.

Préciser les limites de la confidentialité :

- ⇒ Confidentialité absolue : oui non
(ni consultation, ni prêt)
 ↳ Si oui 1 an 5 ans 10 ans

- ⇒ A l'issue de la période de confidentialité **ou** si le mémoire n'est pas confidentiel, merci de renseigner les éléments suivants :

- Référence bibliographiques diffusable : oui non
Résumé diffusable : oui non
Mémoire consultable sur place : oui non
Reproduction autorisée du mémoire : oui non
Prêt autorisé du mémoire : oui non

Diffusion de la version numérique : oui non

- ↳ Si oui, l'auteur complète l'autorisation suivante :

Je soussigné Bertrand Commolet, propriétaire des droits de reproduction dudit résumé, autorise toutes les sources bibliographiques à le signaler et le publier.

Date :

Signature :

Angers, le

Le maître de stage,

L'auteur,

L'enseignant référent,

REMERCIEMENTS

À Johanna Villenave qui m'a fait découvrir l'I.N.H à l'époque ;

À Marie Claude Asseray pour son soutien durant mon cursus ;

À Corinne Bouchoux pour m'avoir encouragé aux bons moments ;

À Pascale Guillermin , Claude Gérasse et Hervé Daniel pour leurs partages ingénieux ;

À Hervé Davodeau pour ses enseignements et ses conseils ;

À Daniel Beauvois qui m'a montré la voie ;

Au département paysage d'Agrocampus-Ouest qui m'a permis de suivre un cursus enrichissant. Je repense aux conférences, aux colloques, aux quatre rencontres du paysage inter-écoles, à ce workshop et aux Assises Européennes du paysage de 2011. Des moments fertiles !

À Roland Fleuranceau, un maître de stage pédagogue, sympathique et professionnel ;

À tous ces auteurs qui diffusent leurs connaissances et leur amour du paysage ;

À mes collègues de bureau, Philippe, Xavier, Jean-Luc, Julien, Aurélien et Nicolas pour leurs conseils et leurs relectures;

À John Mirabel pour nos discussions sur l'art ;

À mes amis angevins qui m'apportent tant de plaisir et d'énergie ;

À cette curieuse passion qui me porte d'un coin à l'autre ;

Enfin, je remercie Pascal pour m'avoir conduit dans cette aventure, Véronique pour son soutien inflexible et Charlotte pour son attachement.

A tous, merci.

Glossaire

Approche du paysagiste : Manière d'appréhender le déroulement d'un projet paysager. A la différence de la démarche de l'urbaniste ou de l'architecte, la spécialité du paysagiste est de travailler avec le vivant pour composer avec l'espace investi. Chaque approche peut être étudiée dans sa chronologie à travers des changements d'échelles et des processus de résolution de problèmes. L'intention du paysagiste est de conceptualiser des artefacts paysagers.

Boire : Bras mort de la Loire, souvent ensablé ou envasé, remis en eau l'hiver au moment d'une crue.

Cinétique : Terme faisant référence à la vitesse. Dans ce mémoire, nous abordons des perceptions selon différentes allures de déplacement.

Cognitif : Adjectif se rapportant à la **cognition**, c'est-à-dire aux grandes fonctions de l'esprit (perception, langage, mémoire, raisonnement, décision, mouvement...). On parle ainsi des fonctions cognitives supérieures pour désigner les facultés que l'on retrouve chez l'Homme comme le raisonnement logique, le jugement moral ou esthétique

Grève : Plage de sable en lisière d'un fleuve ou d'une rivière.

Intermodalité : La multimodalité consiste à utiliser plusieurs modes de transport différents au cours d'un même déplacement. L'intermodalité a pour but de rendre le passage d'un mode à l'autre aussi pratique que possible.

Itinérance : Terme qui peut regrouper plusieurs moyens de déplacement en vue d'une utilisation (ex. une itinérance touristique avec des sentiers cyclables et des sentiers pédestres).

Itératif : Exprime la répétition d'une action ou d'un ensemble d'actions.

Kinesthésie : Ensemble des sensations relatives aux mouvements du corps. Cette notion examine de quelles manières nous mobilisons nos sens durant nos déplacements.

Ligérien : Adjectif relatif à la Loire. Ce terme est aussi employé pour désigner les habitants des communes ligériennes. Liger est le nom latin de la Loire.

Multiscale : Une démarche multiscale appréhende l'organisation d'un territoire à travers différentes échelles. Nous utilisons ce terme pour évoquer le changement d'échelle nécessaire pour effectuer le passage du diagnostic territorial au projet de paysage.

Naturalité: caractère sauvage d'un paysage

Posture projectuelle : Choix d'appréhender le projet sous certains angles en vue de répondre à la commande. Cela amène le praticien à interpréter le paysage en fonction d'usages ou d'attentes spécifiques.

Stratégie : Démarche de planification constituée d'objectifs et de périodes qui mènent à concrétiser un projet. La stratégie s'affine après une ou des reformulation(s) de la commande. Elle influence la nature du programme et des intentions d'interventions.

Têtard : Arbre que l'on a écimé afin de favoriser le développement de jets au sommet du tronc. Cette conduite arborescente est à l'origine de l'appellation locale « trogne ».

Volet paysage : Dans la mission Loire Développement Durable, le volet paysage est l'étude de grand paysage qui sert de support d'expérimentation dans ce mémoire. Le volet est à la fois un instrument de concertation, un outil de transversalité et une finalité qui propose des trames paysagères au bord de la Loire.

Abréviations

AVP : Phase avant projet (Loi Mop)

CG 49 : Conseil Général du Maine-et-Loire.

CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

CRPS : Commission Régionale du Patrimoine et des Sites.

CORELA : Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents.

DGAD : Direction Générale Adjointe au Développement (structure porteuse de LDD)

DTT : Direction Départementale du Territoire.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ENS : Espace Naturel Sensible.

IAAT : L'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires.

LDD : Mission Loire Développement Durable.

MOP : (Loi MOP). Textes de loi (lois, décrets, arrêtés) relatifs à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et ses rapports avec la Maîtrise d'œuvre privée.

MVDL : Mission Val De Loire

PNR : Parc Naturel Régional.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture.

VUE : Valeur Universelle Exceptionnelle de l'Unesco.

TABLE DES MATIERES

Lexique et Abréviations

INTRODUCTION	1
1 Généralités sur la conception	1
2 Origines de la commande	2
3 La mission confiée	3
4 La stratégie adoptée	4
PARTIE 1 : Description et contexte de l'étude.....	5
1.1 Contexte paysager sur le Val de Loire.....	5
1.2 Appréhender la commande.....	7
1.3 Une posture double	9
1.4 Les moyens du volet paysage.....	11
1.4.1 Les images sources	11
1.4.1 Relations de travail	12
1.5 Entre compétences et structuration	13
PARTIE 2 : Développement méthodologique.....	15
2.1 Concevoir avec méthode	15
2.2 Formulation de problèmes.....	15
2.2.1 Structurer le projet	17
2.2.2 Intervenir avec les potentiels paysagers.....	18
2.3 Mode opératoire	19
2.3.1 Investigations initiales	19
2.3.2 Compétences d'interprétation.....	20
2.3.3 Investigations routières.....	21
2.3.4 Investigations paysagères	23
2.4 Exprimer une solution.....	25
2.4.1 Exposer sa stratégie	25
2.4.2 Justifier le parti-pris.....	27
2.4.3 Savoir répondre aux contraintes	28
2.4.4 Programmer l'aménagement d'un nouveau périmètre	29

PARTIE 3 : Analyse des résultats.....	31
3.1 Introduction aux résultats.....	31
3.2 Evaluation des supports de représentation.....	31
3.3 Solution formulées d’après l’échelle territoriale.....	33
3.3.1 Eléments constitutifs.....	33
3.3.2 Modes de représentation.....	33
3.3.3 Evaluation.....	33
3.4 Solution formulées d’après l’échelle territoriale.....	35
3.4.1 Eléments constitutifs.....	35
3.4.2 Modes de représentation.....	35
3.4.3 Evaluation.....	35
3.5 Solution formulées d’après l’échelle territoriale.....	37
3.5.1 Eléments constitutifs.....	37
3.5.2 Modes de représentation.....	37
3.5.3 Evaluation.....	37
CONCLUSION.....	39
ANNEXES.....	41
Liste bibliographique.....	40
Liste sitographique.....	41

INTRODUCTION

1 - Généralités sur la conception

La conception est un cheminement qui permet d'élaborer des « *représentations générales ou abstraites d'un objet* » (Simon, 1970). C'est une démarche inventive qui s'accompagne de représentations concrètes. Les représentations des objets conçus se nomment des « *artefacts* » (Simon, 1970). On peut considérer ces inventions comme des objets techniques (Simondon, 1989), des environnements (Forest & Micaëlli 2002) ou des expressions instruites sous l'influence de codes artistiques (Roger, 1997).

La conception peut être perçue comme une projection intellectuelle entre la réalité d'un environnement et son adaptation opérationnelle (Corajoud, 2010). Les phases de travail de tout concepteur semblent suivre des enchaînements similaires et itératifs (Conan, 1994). **Trois phases majeures se dégagent** : la définition d'un problème (Prost, 1992), la phase d'exploration inventive (Lassus, 2005) et la phase d'évaluation critique (Laaroussi, 2007). Les artefacts produits seront amenés à être critiqués puis éventuellement appropriés par les parties en jeu.

En aménagement paysager, et comme dans beaucoup d'autres domaines, la conduite de projet doit s'adapter en fonction de la nature de la conception. « *Entre le projet de jardin et le projet de territoire, chaque échelle de conception possède ses propres clés d'investigation* » (Donadieu, 2012).

Les recherches autour du projet de paysage et de sa pratique se multiplient. Certaines s'appuient sur **la manière d'adapter la théorie à des pratiques professionnelles**. S'il existe une profusion d'analyse sur les jardins, les parcs ou les courants stylistiques, **peu de réflexions s'attachent à dévoiler les processus de conception sous-jacents**. Pourtant cette thématique gagne en intérêt. Par exemple, les revues scientifiques « *Projet de paysage* » et « *Journal of Landscape Architecture* », proposent des articles liés à la lecture critique d'aménagements où se dévoilent parfois les deux facettes de la conception paysagère.

La structuration méthodologique d'un projet semble **une opportunité** pour traduire la démarche de conception (Foque, 1982). Nous pouvons alors rechercher un support d'expérimentation pour éprouver ce rapport entre méthode et projection.

« *Vigoureusement revendiqué comme paradigme, voire comme slogan par une part de la communauté des praticiens, il (le projet de paysage) reste finalement peu explicite, en dehors de la définition issue de la pratique jardinière et qui le réduit à un projet formel : le projet de paysage est alors celui qui se dessine dans les écoles de paysage, il reste un terme clos sur lui-même, peu enclin à s'ouvrir à de nouvelles pratiques et connaissances* ». Luginbühl, 2004

2 - Origines de la commande

J'ai effectué un stage de fin d'étude sur plusieurs thématiques d'aménagement et de gestion au sein du Conseil Général du Maine-et-Loire. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui m'a été proposée se situe en grande partie dans un site classé patrimoine mondial de l'UNESCO*, le **Val de Loire**, classé le 30 novembre 2000. Cette étude territoriale s'étend également sur l'ensemble des abords du fleuve à l'échelle de ce département.

En avril 2012, j'ai rejoint **une mission départementale baptisée « Loire Développement Durable »** (LDD). Elle présente l'intérêt **d'aborder de nombreuses préoccupations territoriales**. Elle est en liaison étroite avec d'autres institutions territoriales. Par exemple, la Mission Val de Loire est un syndicat mixte interrégional qui porte le projet de gestion de ce périmètre de l'Unesco. Ce syndicat protège et valorise des biens communs qualifiés selon leurs Valeurs Universelles Exceptionnelles (V.U.E.). La notion de V.U.E. du Val de Loire s'appuie sur **l'architecture de la Renaissance** (XVIIème et XVIIIème siècle) et sur le **rapport historique entre les hommes et leurs milieux**. La charte d'engagement de la Mission Val de Loire **invite les collectivités locales à respecter leurs orientations** (Annexe 1). Comme trois autres départements (37, 41, 45), le Maine-et-Loire doit participer à **préserver et valoriser ce site**.

Parallèlement, dans le cadre du plan Anjou 2014, une charte de l'environnement a été élaborée fin 2009. La mission LDD (Loire Développement Durable) est une entité mobile qui prend sa source dans les déclinaisons de cette charte. En 2010, la stratégie de LDD a fixé de nouveaux objectifs. Des réflexions sur ces espaces ligériens ont alors été menées en interne. L'objectif sous-jacent est de **revisiter la stratégie touristique des bords de Loire**.

La stratégie de LDD a donc été formulée en adéquation avec les orientations du Plan de Gestion Val de Loire. La mission LDD doit **mettre en cohérence les propositions formulées par les services départementaux internes**. Les services de l'environnement (responsable des Espaces Naturels Sensibles), du transport (avec La Loire à Vélo) ou du tourisme sont les plus concernés.

Cette **mise en cohérence des actions conjuguées** permet au département de revisiter sa stratégie de sécurisation des routes départementale. Les itinérances touristiques sont également concernées par cette nouvelle approche. Les enjeux de valorisation sont importants car près de 250 000 cyclistes empruntent chaque année plus de 400 km d'itinéraires cyclables.

Cette mission aborde une dimension de **concertation**. Plusieurs partenaires ont été choisis pour suivre la mission LDD. Certains président à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) ou à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Ils connaissent très bien les espaces ligériens et possèdent des leviers d'action pour freiner ou valider les propositions de projets. **Au sein de LDD, ils apportent un regard de consultation** sur les aménagements proposés. La mission prend également en compte les projets communaux formulés par les collectivités bordant la Loire.

A ce jour, cinq comités techniques se sont réunis pour valider le déroulement de la mission et quelques options d'aménagements. Les partenaires attendent plus que jamais des **propositions spatiales concrètes** autour desquelles discuter.

Fin 2013, un plan d'actions mènera la mission LDD vers une dimension opérationnelle. Ce plan, traduit par un cahier des charges, déclinera les différentes mises en œuvre validées. **Cinq thématiques de travail se croisent pour définir des projets transversaux** : l'environnement, le patrimoine bâti, les itinérances*, l'économie touristique et le lien social. Chaque année, le département investit en moyenne 400 000 euros pour aménager des itinéraires cyclables.

3 - La mission confiée

Le Conseil Général du Maine-et-Loire (CG49) recherchait un paysagiste pour apporter un regard critique sur les qualités spatiales du fleuve. La première attente du commanditaire était de contrer le phénomène de **fermeture des paysages**, problème identifié par l'UNESCO lors du classement.

La commande, appelée volet paysage*, évoluera au cours du projet. Au début de mon contrat, le volet paysage devait également servir d'outil de justification des propositions menées par les collaborateurs du Conseil Général. Finalement, nous avons pu co-construire **de nouveaux axes de propositions** par le biais de l'approche paysagère.

L'étude du grand paysage se révèle une des portes d'entrée pour **cerner des potentiels territoriaux où l'on mènera une conception paysagère**. L'intérêt de traiter ce projet sous l'angle méthodologique est double. Cela permet d'expliquer et d'analyser la progression du projet. Cela pourrait ouvrir des pistes de théorisation d'une démarche de projet de paysage.

L'enjeu du volet paysage est d'**assurer la transition entre projet de territoire et projet de paysage**. Il s'agit d'expérimenter ce passage d'une échelle large à la formulation d'options d'aménagements sur une échelle locale. Le second enjeu est de répondre au problème de fermeture du paysage. Cette mission présente donc deux situations problématiques majeures.

« L'une des caractéristiques principales des situations problématiques, réside dans le fait qu'il s'agit d'une entité difficilement formalisable et explicitable. Il s'agit d'une entité que l'on ne peut décrire de manière univoque et qui dépend de l'interprétation de chacun, selon son expérience, son expertise ou son point de vue. Vouloir formaliser et décrire précisément une telle entité reste donc improbable. Cependant, si l'on ne peut l'explicitier, il est néanmoins indispensable d'analyser une situation problématique. Cette analyse conditionne le lancement d'une action qui permettra de la résoudre » Laaroussi , 2007

Selon cette thèse, **la démarche de résolution de problème permet à l'architecte concepteurs de structurer sa démarche**. On peut penser l'appliquer au domaine du projet de paysage. Cela m'amène à exprimer la problématique suivante :

Comment structurer la conception de projet en tirant parti de problématiques paysagères ?

4 - La stratégie adoptée

Par définition, tout projet de conception se doit d'aller de l'avant. La notion de progression est fondamentale dans cette étude. La méthodologie retenue se concentrera sur **la démarche active de résolution de problème** (Prost, 1992) pour présenter quelques processus génériques propres à la conception. Nous montrerons l'importance **d'adapter l'appréhension paysagère à chaque échelle selon la progression du projet.**

En première partie du mémoire nous décrirons les contextes relatifs au projet et aux paysages ligériens. Nous expliquerons pourquoi il est nécessaire d'agir face au problème de la fermeture. Nous comprendrons que la posture du paysagiste est double dans ce projet : elle doit **valoriser** les paysages ligériens pour le tourisme tout en cherchant à les **conserver** dans le temps à travers des logiques environnementales, identitaires et patrimoniales.

Afin de mettre en lumière le besoin d'une structuration, **nous justifierons le parti de l'approche multiscalair pour appréhender la méthodologie.**

Dans la seconde partie, nous analyserons la méthodologie. Nous présenterons un modèle de résolution de problèmes **qui s'échelonne selon trois processus clés**. Cela nous amènera à **expliquer le changement d'échelle** et à justifier la conduite de projet adoptée. Nous donnerons **des exemples concrets** et développerons l'aspect stratégique, notion nécessaire dans toute conduite de projet.

Finalement, nous présenterons les résultats spécifiques à chaque échelle en reprenant **les principaux éléments constitutifs** (un problème, une position référentielle, un potentiel spatial, une invention, une représentation). A chaque échelle, nous chercherons à **évaluer les solutions proposées** face à la posture et à la stratégie précédemment expliquées. Pour critiquer les solutions, nous nous appuyerons sur plusieurs critères.

La conclusion reprendra les résultats de la démarche engagée. Nous chercherons à cerner l'hypothèse et à vérifier la pertinence de cette méthode d'avancement.

PARTIE 1: Description et contexte de l'étude

1.1 - Contexte paysager sur le Val de Loire

Le territoire d'étude est pour moitié inscrit par l'UNESCO au titre des "**paysages culturels évolutifs et vivants**" (figure 1). Le périmètre du Val de Loire débute à Sully-sur-Loire (45) et se termine à Chalonnes-sur-Loire (49).

Historiquement, l'interaction entre les paysages fluviaux et les hommes n'a eu de cesse d'évoluer au cours des siècles. L'agriculture a forgé la richesse de ce pays. Ceci, grâce à des aménagements qui ont impacté la forme du fleuve. Les franges fluviales, appelées « jardin de la France », ont été travaillées, cultivées, irriguées et contenues.

Au fil des siècles, les hommes ont dominé le lit majeur du « dernier fleuve sauvage ». Quais, cales, levées, ponts, épis, berges, champs inondables forment un héritage apparent. Ces ensembles architecturaux contrôlent les inondations et assurent les déplacements des hommes. Les levées en sont la marque la plus visible.

Depuis les routes départementales du Maine-et-Loire, la distance à parcourir sur chaque rive du fleuve est de 130 Km. La mise en mouvement sur le site est longue. Pour commencer, j'ai choisi d'approcher les séquences de l'Atlas des Paysages (figure 2). Le décryptage de ces séquences profile l'étendue du territoire. Plus nous nous immergeons dans les lieux, plus nous sommes touchés par leurs typicités. Comme nous le montre l'Atlas des Paysages, la mosaïque des séquences est reconnue dans le département. **Ce découpage s'appuie sur la reconnaissance visuelle d'objets, d'ambiances**, de volumes et d'horizons.

Les modèles paysagers récents révèlent de fortes mutations autour du fleuve. Certains acteurs identifient précisément quelques mutations (figure 3). Autre exemple, ces dernières décennies, les peupleraies se sont multipliées dans les zones inondables des vallées. Leur verticalité entre en rupture avec les lignes et motifs pastoraux (figure 4).

La forme du lit mineur suit un perpétuel mouvement au fil des saisons. L'eau laisse ses traces, érode les berges et dépose des alluvions. Les êtres vivants s'adaptent aux inondations d'année en année. Par exemple, selon la hauteur des grèves, j'ai remarqué que les séries floristiques divergent d'une berge à l'autre. Pourtant les conditions d'exposition semblent les mêmes. Au bord du fleuve, tout est en mouvement.

Nous pouvons avoir une lecture cartographique de l'héritage ligérien. Par exemple, les cartographies touristiques présentent des sites patrimoniaux, des itinéraires cyclables, des bases de canoës ou encore des sites troglodytiques et mégalithiques.

Les espaces ligériens reposent sur **un socle complexe**, où la variété des lectures démultiplie l'héritage collectif. **Une terre où de nombreuses intentions se développent depuis des décennies** : l'exploitation, la conservation ou la valorisation des paysages. Ce territoire d'accueil est investi par des gestionnaires, des touristes et des habitants.

Aujourd'hui, cet héritage est reconnu **aux yeux** de l'humanité. Le Val de Loire est un **site symbolique** porteur de responsabilités. De nombreux enjeux se développent autour de l'appropriation des vallées par les gestionnaires et les collectivités locales.

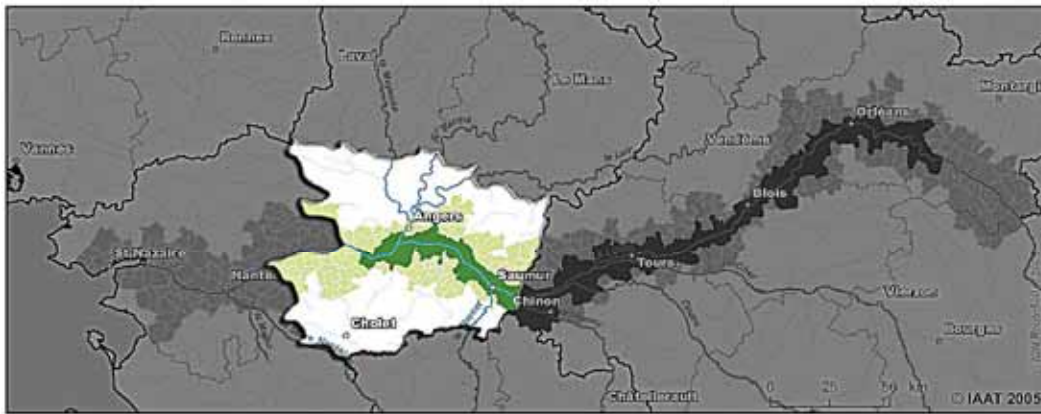


Figure 1 : Repérage du département.
Source : IAAT 2005.

Nous constatons que le périmètre Unesco débute à Orléans pour se terminer après la confluence angevine.



Figure 2 : Représentation des séquences paysagères de l'Atlas 49.
B. Commolet 2012. D'après une source cartographique de l'I.G.N.

Un des intérêts de l'Atlas des Paysages est de présenter un état des lieux. Les séquences s'établissent d'une collectivité à l'autre. Nous délimitons sur une carte les sous-unités décrites afin de les identifier par la suite sur le terrain.

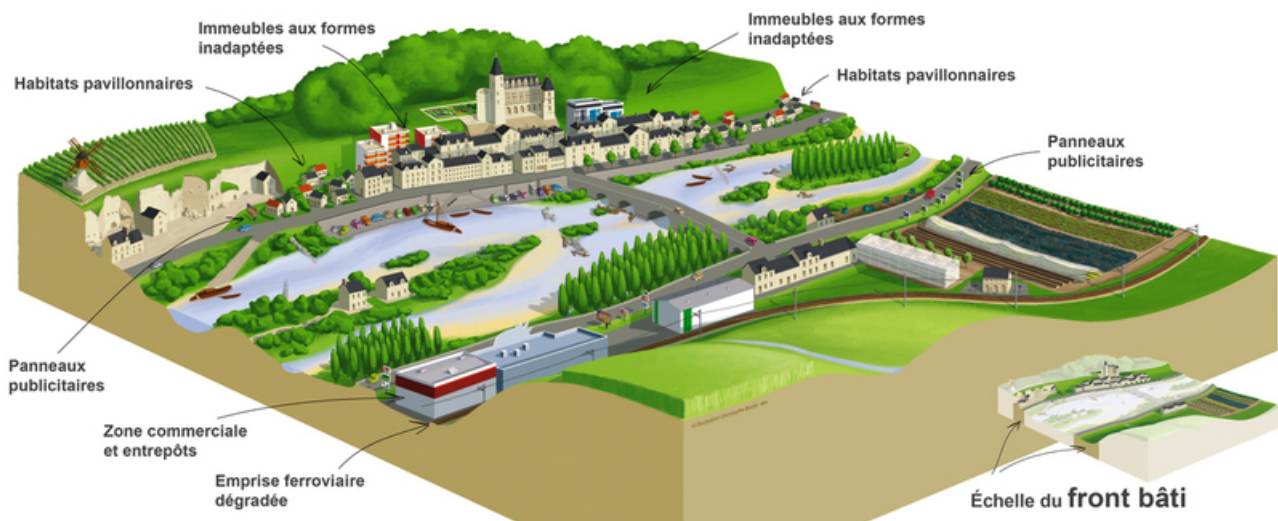


Figure 3 : Bloc diagramme des mutations perçues dans le Val de Loire.
Source : Mission Val de Loire, 2011

Beaucoup de parcelles jouxtant la Loire subissent des mutations de différentes natures. Nous constatons ici un paysage Saumurois où de nombreux impacts urbains se tissent le long du front bâti.

1.2 - Appréhender de la commande

Trois enjeux poussent le département à agir sur les paysages ligériens. Le premier est la volonté de **structurer l'évolution** des réseaux routiers pour sécuriser les itinéraires. Le second est la **revalorisation du cadre de vie** pour favoriser l'esthétique et l'attractivité du site. Le dernier se concentre autour de l'ouverture paysagère. Il s'agit de favoriser une **reconnaissance visuelle du patrimoine paysager et bâti** afin de répondre à l'orientation 3.2 du Plan de Gestion Val de Loire (Annexe 2).

Cette réflexion sur le patrimoine ligérien s'est associée à l'expertise d'un paysagiste car un problème global est, depuis plusieurs années, identifié par les acteurs ligériens. Il s'agit de la fermeture des paysages ligériens. Il a été estimé que plus de 50% de la fermeture des franges de la Loire est due à l'ensauvagement des berges et à la déprise agricole (Barbier C. et Gaillard M., 2011). **Un espace dit « fermé »** implique le regard d'un observateur dont sa **portée visuelle est limitée par une barrière verticale** (le Floch). La question essentielle semble être de savoir d'où on observe les paysages. Etant donné que le commanditaire est une collectivité départementale, nous nous concentrerons sur ses infrastructures. Les barrières identifiées à proximité des routes départementales seront intégrées dans nos réflexions. Il semble urgent de traiter des axes de circulation, car ces voies étaient de bons vecteurs de paysage en raison de la richesse des bassins de visibilité lors d'une observation photographique (Nageleisen S., 2011).

Cette « expression clé » de fermeture du paysage semble être à raisonner en fonction de son contexte paysager et des échelles du projet (figure 5). Par exemple, la communauté de commune de la Haute Bruche a mené un projet de réouverture de ses vallées. Le problème identifié était l'enrésinement des vallées, lié à une déprise agricole et industrielle. L'enrésinement assombrissait la vallée vosgienne, cela impactait plusieurs acteurs de ce territoire. La réponse fut d'inciter la création d'associations foncières pastorales pour exploiter à nouveau les vallées et mener des actions d'ouvertures forestières.

Au niveau du couloir de la Loire, on peut esquisser une caractérisation du problème de la fermeture des paysages ligériens. Plusieurs constats empiriques peuvent être des sources d'explications :

- Les propriétaires privés s'enferment visuellement chez eux par le biais de clôtures minérales ou biologiques. C'est une réponse sécuritaire en vogue.
- Le développement végétal en lisière des parcelles agricoles est peu entretenu. Les tailles successives, faites avec des machines modernes, forment des barrières denses.
- Les ripisylves et les grèves* accueillent des friches car l'étiage de la Loire a fortement baissé en 1990 et 1998 (figure 7), (Loire Estuaire, cellule de mesures et de bilans).
- Les habitants utilisent moins le bois puisque de nouvelles offres énergétiques qui ont été développées. Cette déprise d'exploitation des berges par les habitants ou les agriculteurs s'interprète par comparaison de photographies aériennes (figure 9).

Ces interprétations ne permettent pas de généraliser les raisons de la fermeture. De nombreuses mutations (comme la présence de motifs urbains) créent des effets couloir sur les routes départementales (Nageleisen S., 2011). Ces constats donnent des pistes pour comprendre certaines origines du problème. Ils nous donnent des raisons d'agir pour contrer ce phénomène. Pour analyser le problème localement, nous aurons besoin de définir une posture d'investigation.



Figure 4: Motifs et codes visuels. F. Joliet 2009. D'après L.M. Préau, Saint-Florent-le-Vieil.

La Loire exprime des couleurs, des textures et des symboles typiques. Fabienne Joliet parle de "naturalité sauvage exacerbée". Dans le paysage, les motifs dépendent des structures étudiées. Cette illustration présente des motifs archétypaux issus de nombreuses représentations picturales du XIXème siècle. Trois motifs correspondent aux critères paysagers de la Loire : l'eau, le sable, la berge. Deux codes visuels sont remarquables : les horizontalités de la Loire et les points d'appels architecturaux.

« Les données du site et du programme, si complètes soient-elles, et quelle que soit la manière dont elles sont assemblées (analyse), restent vides d'intention spatiale (...) C'est la **manière spécifique** dont un concepteur répond à une situation qui donne la forme de l'espace attendu ». Corajoud, 2000

LA LOIRE DES PROMONTOIRES



LE VAL D'ANJOU

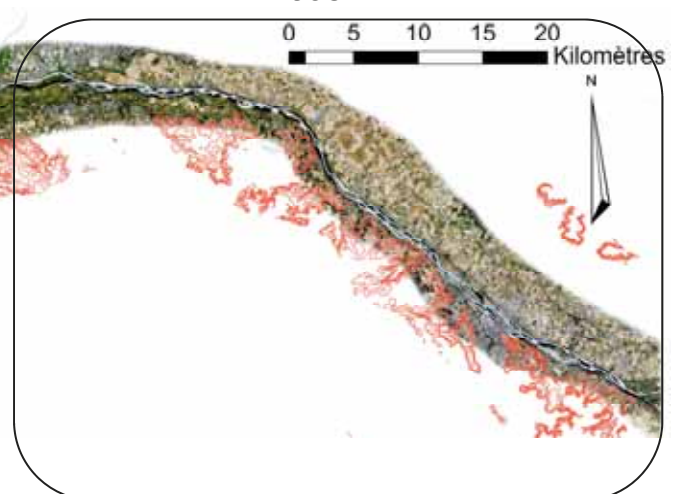


Figure 5 : L'échelle du projet. B. Commolet 2012. D'après IGN et ressources SIG CG 49.

L'image satellite du socle de l'étude présente ici deux informations :

- 1 - La photo satellite révèle des nuances dues à l'agriculture
- 2 - La topographie supérieure à 60m (en rouge) qui vient confirmer deux grandes unités paysagères.

Il existe deux grands ensembles géologiques : le Val de Loire, très calcaire (tuffeau), et la Loire des promontoires, plutôt schisteuse. Près de 5000 Km de cours d'eau alimentent ce fleuve emblématique.

1.3 - Une posture double

Tout comme la commande, le parti du volet paysage est à reformuler. Quelle posture revendiquer pour expliquer sa démarche de conception ? Faut-il chercher à ouvrir les paysages de la Loire dans un but purement touristique ? A contrario pourrions-nous proposer une autre démarche paysagère spécifiquement orientée sur la protection du paysage ?

La commande d'ouverture du paysage doit bien chercher bien à répondre à l'orientation 3.2 du plan de gestion de la Mission Val de Loire. La posture paysagère pourrait par exemple s'orienter vers une qualité du « terroir ligérien » (viticulture, culture de champignon, arboriculture, maraichage, horticulture ornementale).

En se concentrant sur l'origine de la commande, nous comprenons que la posture à définir doit chercher à valoriser les espaces dans différentes conditions d'observation. Les observateurs seront donc des habitants, des touristes ou des visiteurs.

D'autre part, la posture doit m'amener à faire des propositions de maintiens qualitatifs d'entités paysagères ou écologiques propres à certaines parcelles. Nous sommes alors dans une optique de conservation où des modalités de gestion seront à préconiser (figure 6). D'ailleurs, les partenaires institutionnels chercheront à constater que nous avons bien intégré ce paramètre de conservation dans nos propositions.

Certes, la réflexion de valorisation se tourne largement sur une perception touristique des espaces. Pourtant la commande ne vise pas à considérer les espaces ligériens comme des décors figés. Nous chercherons à révéler leur potentiel de découvertes.

C'est donc bien **entre la valorisation et la conservation du patrimoine paysager que le cheminement du projet se dessinera**. Mon approche de paysagiste investira des lieux où nous proposons de souligner des valeurs locales. L'enjeu étant de révéler du patrimoine à travers des modalités qui conservent et respectent les qualités environnementales et paysagères. Cet esprit d'analyse m'amène à investir une posture mixte: entre la valorisation et la conservation identitaire.



Figure 6: Valeur d'usage. B. Commolet 2012.

Le service offert par les routes départementales n'est pas simplement lié à la sécurité du transport. Le fait de proposer un espace routier depuis lequel on se repère permet de valoriser de patrimoine par une gestion conservatrice des espaces environnants .

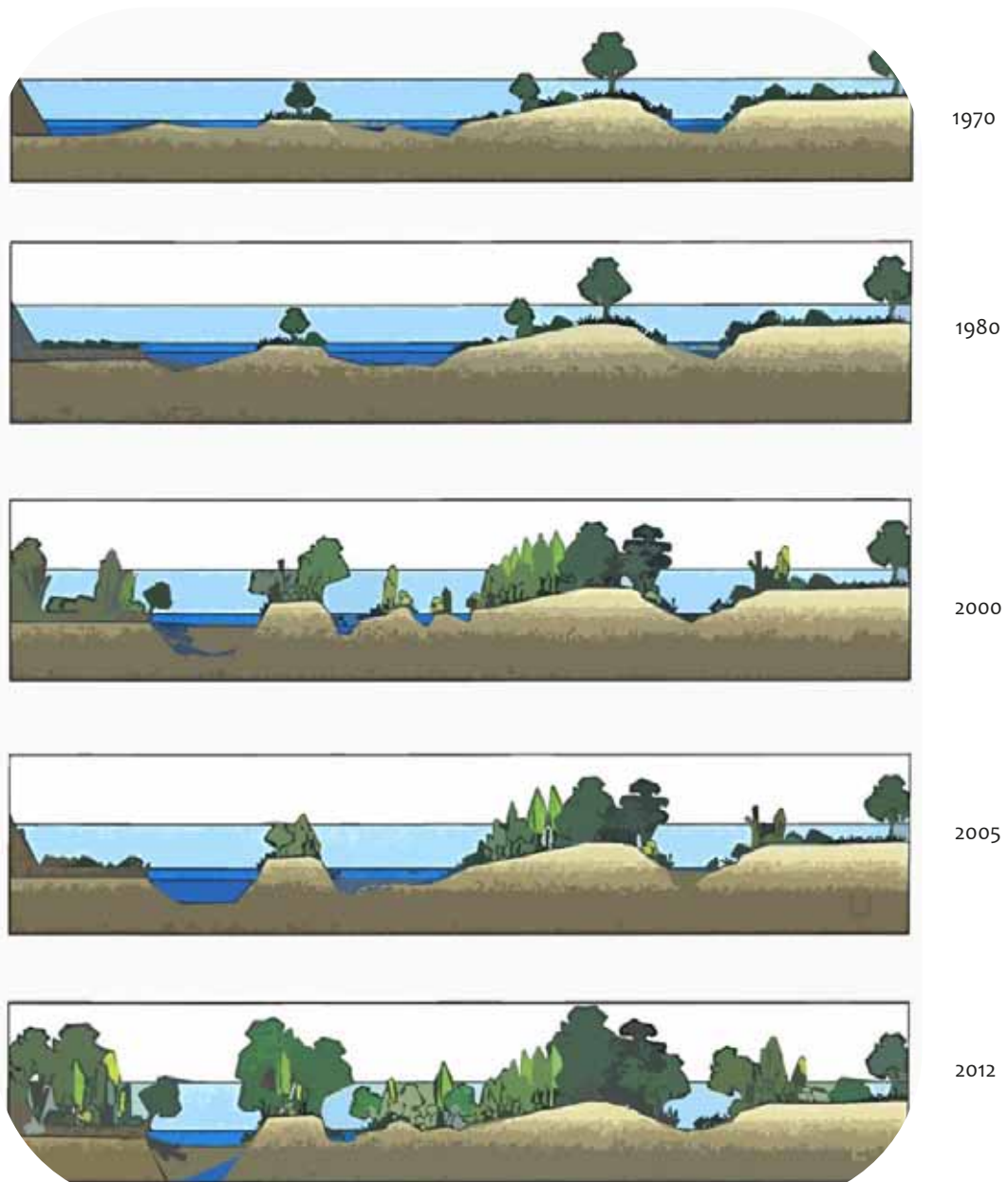


Figure 7: Processus de végétalisation chronologique
B Commolet, 2012 - D'après DDT 49.

« On ne maîtrise et ne possède vraiment la nature qu'en la protégeant. Je souscris, sur ce point, à l'opinion de Serres : il faut « désormais chercher à maîtriser notre maîtrise ». La vraie maîtrise est maîtrise de soi, pronomiale, et la vraie possession à l'opposé de l'oppression : gestion ordonnée d'un fonds à préserver. [...] La nature n'est pas une personne, ni même une entité, que nous aurions à vénérer pour elle-même, elle n'est qu'un réservoir, il est vrai colossal, de possibilités, que tous nos intérêts, économiques, écologiques, esthétiques, etc., nous commandent d'exploiter, non seulement rationnellement (nous le savons), mais raisonnablement (nous avons à l'apprendre), un patrimoine commun que nous nous devons de protéger contre notre propension au gaspillage, mais sans jamais céder à ce pathos écologiste, qui n'est, le plus souvent, qu'un margouillis de biologisme et de théologie. »

Roger, 1997

1.4 - Les moyens du volet paysage

1.4.1 Les images sources

La commande étant d'ouvrir des paysages, nous pouvons chercher des images picturales comme points de références identitaires (figure 8). Nous pouvons tout aussi bien analyser les photographies aériennes à des époques différentes pour cerner les dynamiques de fermetures locales (figure 9).

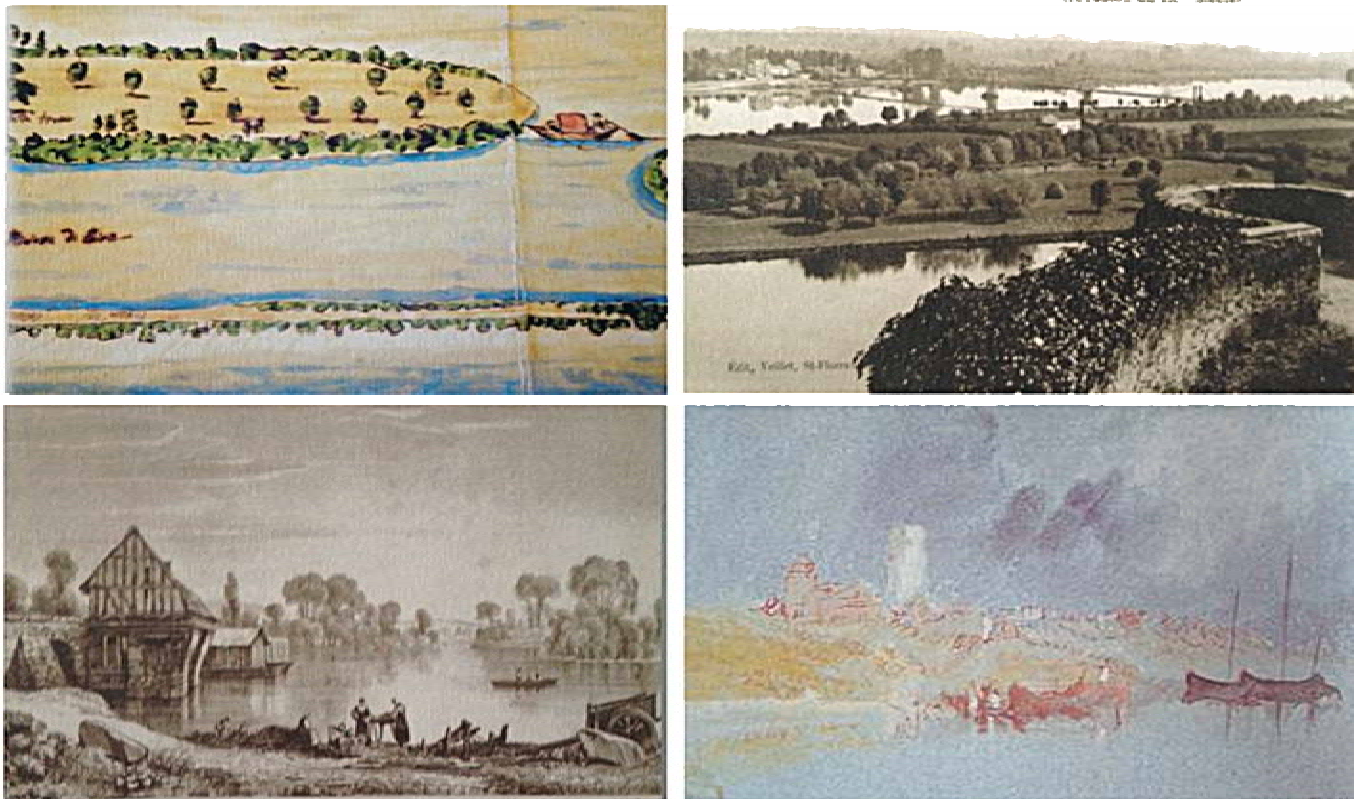


Figure 8 : Fragments de mémoires. De gauche à droite, de haut en bas : dessin 1610 (auteur inconnu), carte postale de Saint-Florent-Le-Vieil (auteur inconnu), estampe (auteur inconnu) et toile de Turner en 1826.

Ces représentations des paysages ligérien témoignent d'une diversité de codes et de motifs. Nous remarquons des effets de transparence et de portée visuelle lointaine. Cette mémoire culturelle impacte l'image sociale de la Loire sauvage.

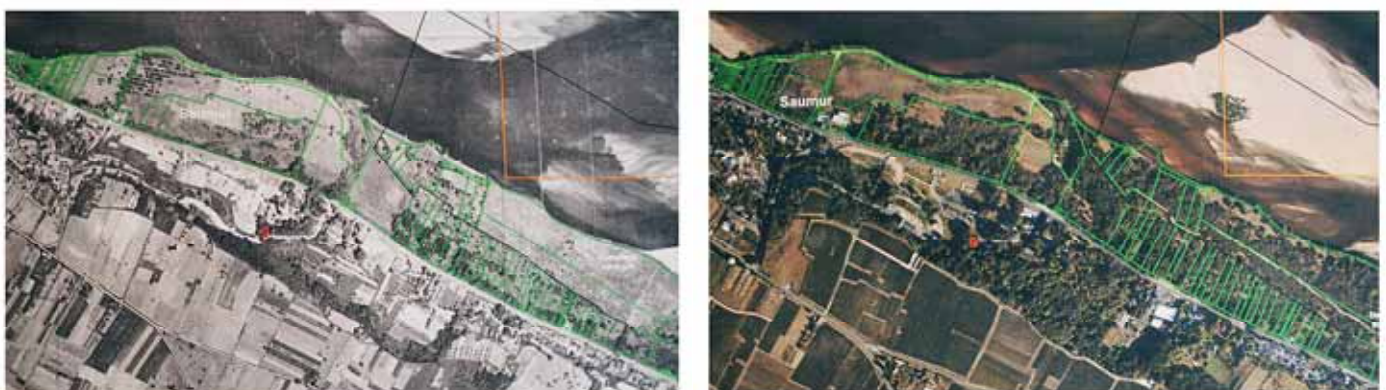


Figure 9: Comparaison de photographies aérienne 1950 / 2000. B. Commolet 2012

Le schéma directeur de la Loire est un support technique pour lire l'évolution parcellaire. Beaucoup de parcelles jouxtant la Loire appartient à l'Etat en tant que Domaine Public Fluvial (DPF). On constate ici, à Saumur, un phénomène de boisement important.

1.4.2 Relations de travail

Lors d'un projet, divers cercles de travail se croisent. Il est nécessaire de les identifier pour savoir avec qui nous nous concerterons sur le projet.

Cercle 1 : réunions de planification

Ces réunions hebdomadaires structurent, questionnent et recadrent le volet paysage. Nous identifions les tâches à accomplir pour chaque étape. En fonction des remarques extérieures, nous nous réinterrogeons sur notre travail.

Cercle 2 : réunions collaborateurs internes

Nos rencontres avec les autres services du CG49 permettent d'exprimer nos intentions et d'avoir un retour critique. Il y a 2 formats de réunion. Soit nous rencontrons les collaborateurs individuellement (figure 43), soit nous organisons des ateliers collectifs pour réfléchir à des propositions d'esquisses.

Cercle 3 : réunions partenaires

Les échanges avec les partenaires institutionnels sont un cercle primordial pour assurer la validation des projets. Il y a également deux formats. Le comité restreint pour réaliser un point d'étape (figure 44) et le comité technique qui présente officiellement les avancées de la mission LDD (figure 45).

Les partenaires analysent de façon critique les propositions qui pourraient porter atteinte au site. Ils expriment régulièrement diverses inquiétudes sur le fait d'intervenir au bord de la Loire. En contrepartie, ils formulent peu de propositions alternatives.



Figure 10 : Atelier 2 : le 5 Septembre 2012.
B Commolet, 2012. Angers.

Cet atelier, avec quelques collaborateurs internes du département, a permis d'affiner plusieurs intentions programmatiques.



Figure 11 : Comité technique du 4 Octobre 2012. B Commolet, 2012. Angers.

Ce comité avait pour objectif de présenter l'esquisse des projets de LDD. Le volet paysage a été expliqué à partir d'un secteur test. De nombreuses propositions ont été débattues.

1.5 - Entre compétences et structuration

Le concepteur paysagiste investit plusieurs compétences durant son processus de conceptualisation (figure 13). La première est l'**observation**. Il cherche à percevoir un paysage, à le lire dans ses composantes. Ses **investigations** lui permettent ensuite de caractériser des ensembles paysagers, des enjeux, des problèmes. Enfin ces compétences **d'interprétation** l'amènent à diagnostiquer des potentiels sur lesquels s'appuyer pour concentrer **ses actions et ses interventions** (Donadieu, 2012). A chaque processus, le concepteur cherche à exprimer une réponse opérationnelle. Pour illustrer son travail (ou ses artefacts), il utilise différents supports de représentation. Ses compétences sont mobilisées régulièrement durant la progression du projet. Nous associons ces compétences à des processus répétitifs ou itératifs (Hégron, 2005).

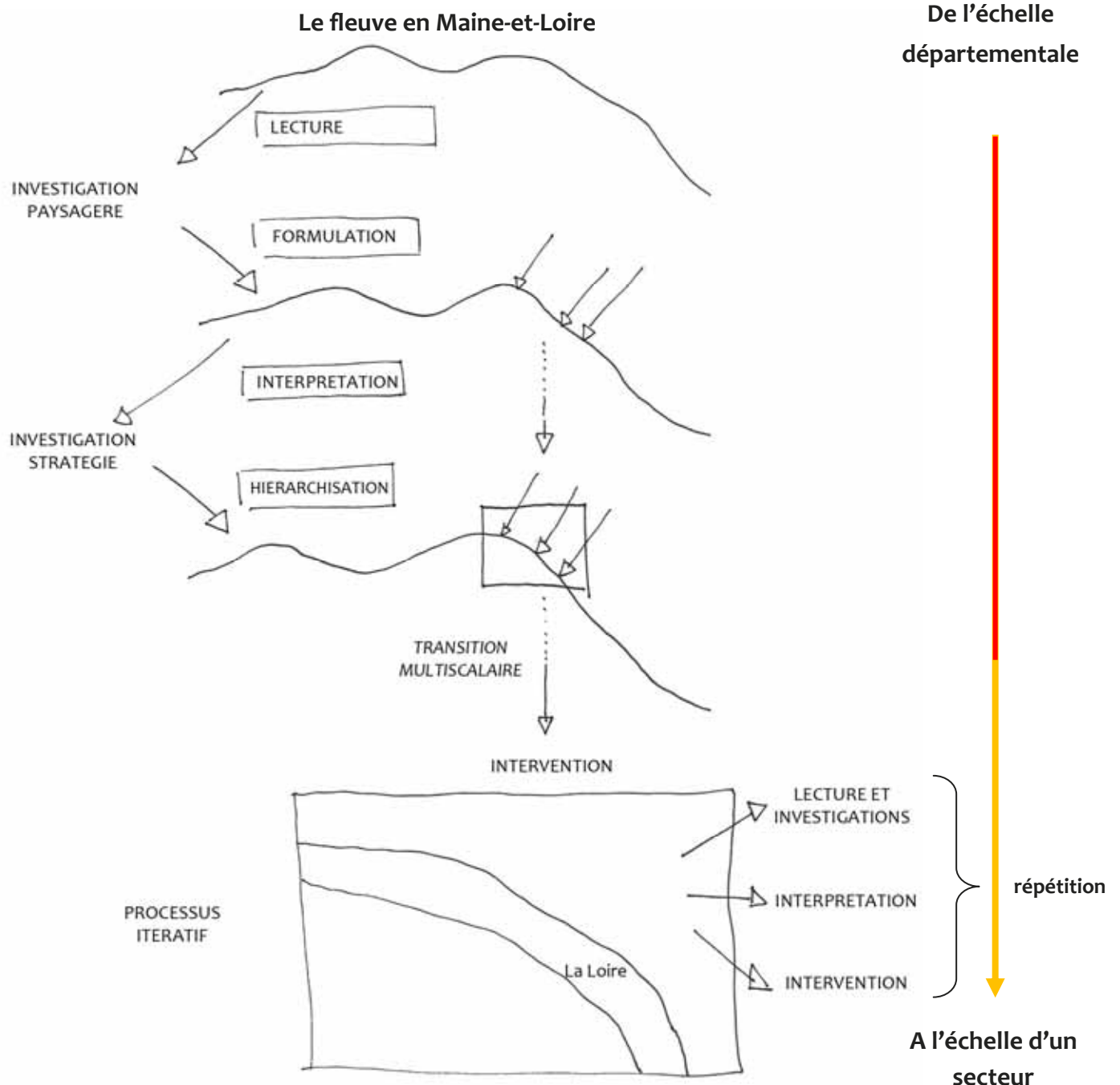


Figure 13: Progression stratégique du volet paysage. B. Commolet 2012

Ce schéma résume la première étape du volet paysage. Il s'agissait de trouver un secteur test pour affiner nos investigations. Par la suite, nous avons formulé des propositions et des options d'aménagements concrets.

Les processus itératifs semblent se prononcer plus ou moins selon les étapes opérationnelles. Par exemple, lors d'une phase esquisse (Loi MOP), nous cherchons à formuler des options d'aménagements. Puis, lors d'un AVP, **nous reprenons l'esquisse** pour affiner nos interventions de façon beaucoup plus minutieuse. De nouvelles interprétations et investigations sont nécessaires pour affiner le projet et proposer des artefacts concrets (Habrias, 1986).

La structuration de cette progression devrait permettre d'expliquer certains processus de la conception paysagère. La mission LDD propose des champs d'investigations larges pour exprimer une méthodologie de conduite de projet. Après six mois de stage, **j'ai pris du recul pour identifier certains processus de** conception paysagère. Il s'agissait de faire pour comprendre. Maintenant il est question de comprendre pour faire.

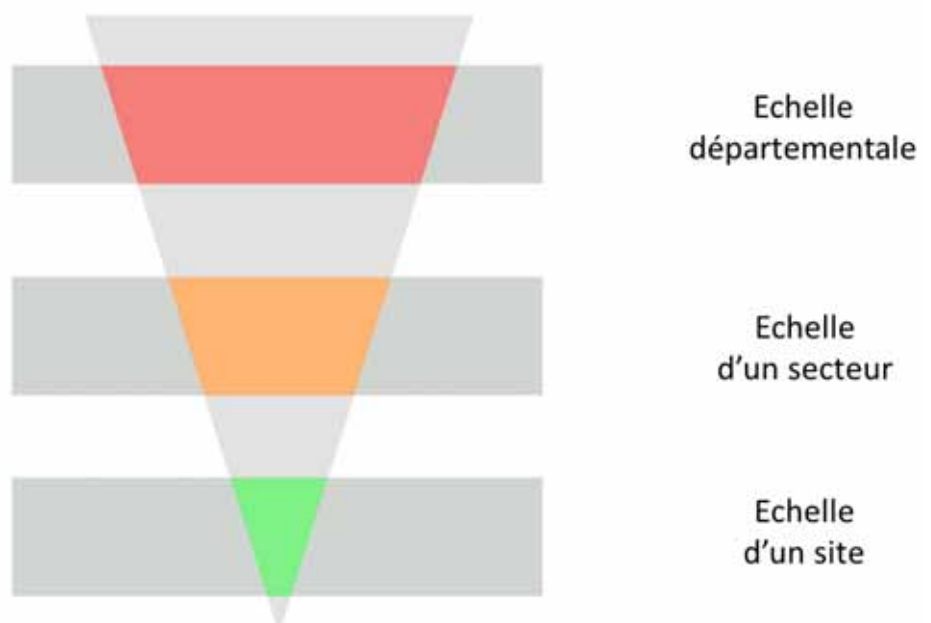
Avant de présenter la méthode, il est important de présenter un autre **contexte de la conception**. Le commanditaire du volet paysage incite à **progresser par un changement d'échelles** : des enjeux territoriaux à des propositions d'aménagements localisées. Il faudra donc trouver des terrains d'investigation plus restreints où concentrer nos efforts. Un resserrement d'échelle est nécessaire. « *Le raisonnement multiscale, au même titre que la modélisation chorématique ou les représentations spatiales, est une démarche qui aide à penser l'espace* » (Buzenot, 2007).

Hormis cette démarche prescrite par la commande, une des spécificités du concepteur d'espace est de changer d'échelles pour affiner ses interventions. La notion l'échelle contiendrait **un principe de multiplicité**: « *L'échelle en soi n'existe pas. Il existe une multitude d'échelles (cartographiques, humaines, politiques) définies comme autant de pertinences de la mesure* » (Boudon, 2002).

L'investigation des échelles territoriales est également un sujet d'actualité qui concerne directement les paysagistes. « *Le changement d'échelles est un recours de plus en plus courant chez les paysagistes, étant donné l'élargissement des politiques publiques du paysage sur la sphère territoriale* » (Davodeau, 2004). De plus, le changement d'échelle en projet de paysage s'apparente à une procédure complexe qui doit « *apporter du sens à la conception* » (Clément, 2012). La procédure multiscale semble impacter la méthode de conception engagée. **Le principe revient à changer d'échelle géographique pour raisonner ses interventions à chaque niveau** (figure 14). Il s'agira d'apporter du sens afin de justifier le passage entre chaque échelle par une méthode transversale de résolution de problèmes.

Figure 14: Illustration du raisonnement multiscale. B. Commolet 2012

Le changement d'échelle géographique sera appréhendé sous deux angles principaux. L'un est lié à la logique de projet (organisation et stratégie). L'autre est dépendant des analyses et interprétations de l'objet (ici les paysages fluviaux qui nécessitent d'être « ouverts », découverts ou préservé).



PARTIE 2: Développement méthodologique

L'intention de cette partie est d'appréhender la méthode de résolution puis de l'appliquer au cas du projet ligérien à travers des investigations spécifiques qui mènent à un changement d'échelle cohérent.

2.1 - Concevoir avec méthode

Dans l'histoire de la conception, la notion de résolution de problème a été investie par de nombreux théoriciens (Boudon 1989, Conan 1989, Foque 1982, Prost 1992). En 2007, une thèse sur la conduite de la conception en architecture a mis en évidence un modèle générique représentant l'enchaînement des pratiques de conception de l'espace.

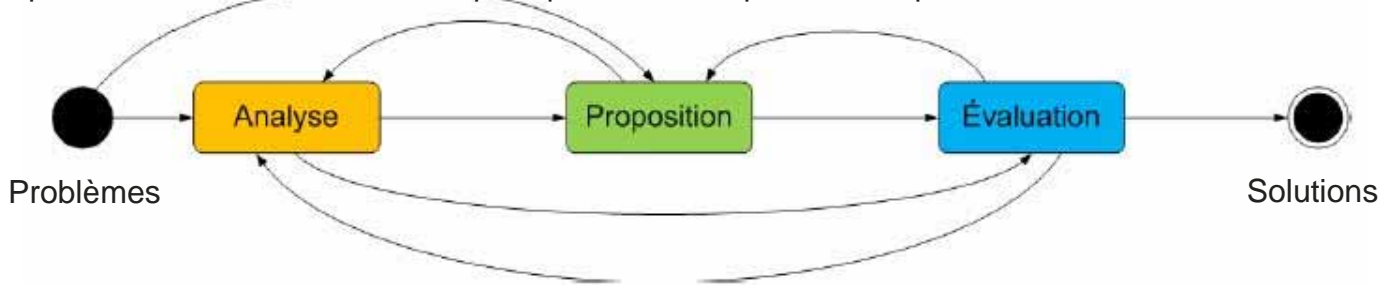


Figure 15 : Processus générique de conception en architecture.

Laaroussi, 2007

Cette figure met en évidence trois activités majeures : l'analyse, la proposition et l'évaluation. Chaque activité peut être appréhendée par différents cheminements. L'intention est de partir d'un problème afin d'aboutir à une solution. Les aller-retour entre les activités sont des alternatives propres à chaque concepteur.

Chacune de ces activités contient des problèmes transversaux qu'il convient de reformuler dès le début de la conception (Boudon, 1989). Comme nous l'avons vu, la commande induit certaines pistes de formulation et de résolution de ces problèmes. Une telle démarche peut être structurée méthodologiquement pour guider la conception. Cette dernière suit **des étapes méthodologiques** qu'il convient d'adapter à la nature d'une conception (figure 16). Ces différentes étapes peuvent se résumer en trois processus majeurs : la formulation d'un énoncé de problème, le mode opératoire de résolution et la structuration d'une solution (Habrias, 1989).

2.2 - Formulation de problèmes

Formuler un problème c'est chercher à traduire un phénomène qui semble flou au départ. Cette formulation amène à déterminer des énoncés qui intègrent plusieurs composantes essentielles comme les prescriptions induites par la commande. J'ai choisi de traiter **deux natures de problèmes complémentaires vis-à-vis de l'étude**:

- la structuration du volet paysage (c'est-à-dire la stratégie d'approche adoptée)
= **le déroulement logique du projet**
- Les interventions techniques sur les paysages (les options d'aménagements proposées)
= les principes d'action sur **les objets paysagers**

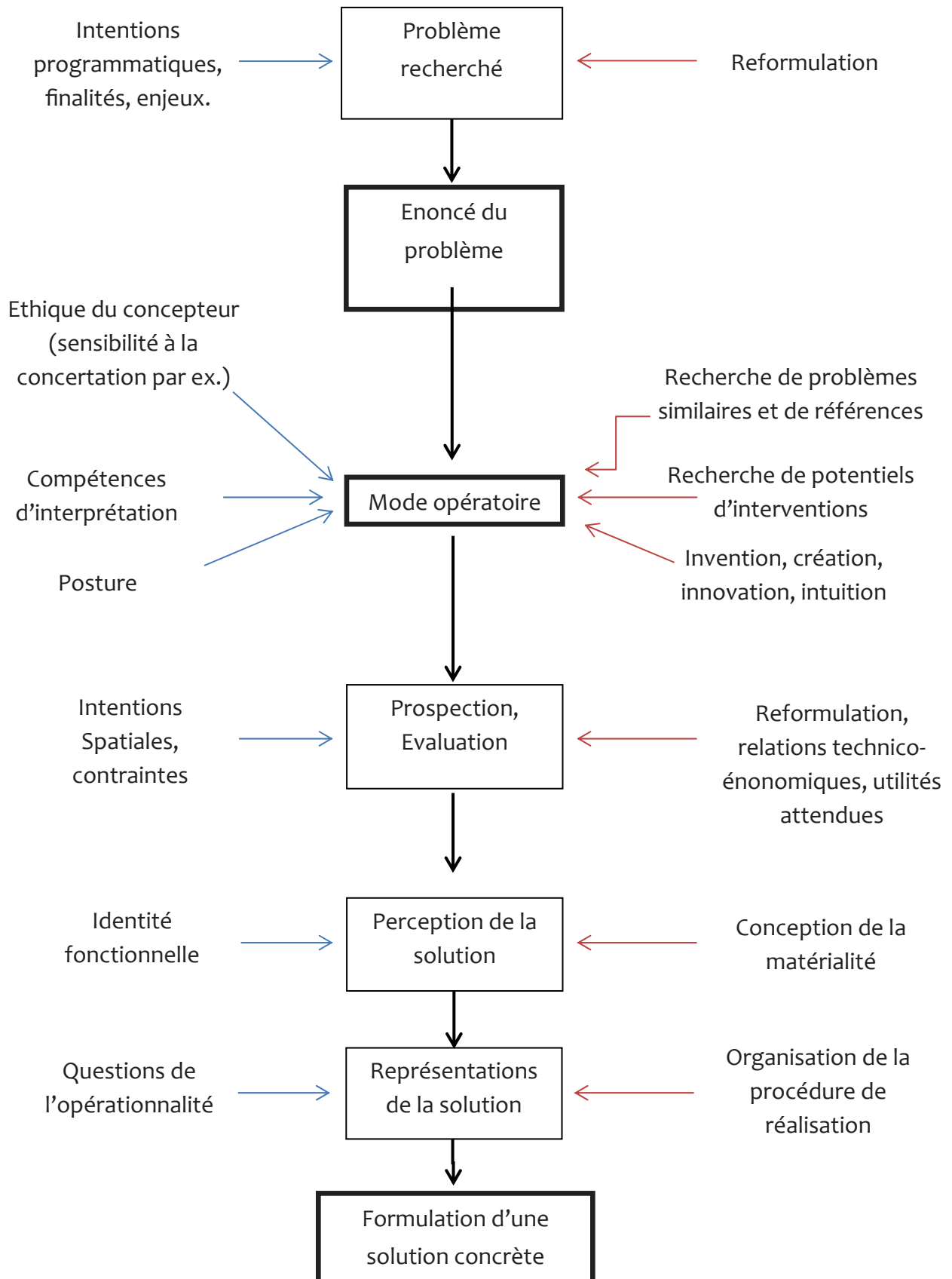


Figure 16 : Processus de formulation d'un solution.

B. Commolet 2012. D'après Robert Prost, 1992

Cette figure résume une démarche active de résolution de problèmes dans un projet de conception architecturale. L'architecture est l'activité professionnelle qui se rapproche le plus du paysagisme car les conditions de conception sont souvent similaires (Corajoud, 2010). Dans sa chronologie, la conception est amendée par des influences de différentes natures. Les flèches rouges et bleues représentent les facteurs qui impactent le système « conception ». Chaque étage est associé à des processus propres.

Les éléments constitutifs d'un énoncé sont liés à la nature du projet, aux finalités de la commande et à la capacité de reformuler les problèmes initiaux (Wade, 1977). Pour ce dernier point, nous analyserons un couple problématique important dans une conception : l'avancement du **projet** et le traitement des **objets** (paysagers) qui doivent subir une transformation (Simon, 1989). D'après Robert Prost, trois critères permettent de décrire ce couple : l'intention de la commande, la prescription du commanditaire, les attentes techniques.

2.2.1 Structurer le projet

Reprenons ces trois critères pour identifier le premier problème.

Intentions de la commande : Développer une progression justifiée avec un sens pragmatique

Prescription du commanditaire : Planifier l'avancement du projet en fonction du niveau d'exploration du territoire d'étude

Attentes techniques : Identifier un secteur test où formuler un projet de paysage

Énoncé 1 = Induire une structuration du projet

La formulation de ce type d'énoncé amorce le projet. Il convient d'intégrer les principaux éléments constitutifs de la commande comme les finalités perçues par le maître d'ouvrage. L'énoncé 1 transcrit un problème de progression du projet. Dans ce cas, il est nécessaire d'organiser son cheminement en élaborant des objectifs qui auront un sens commun pour le commanditaire et le concepteur. On peut envisager de décrire une première ligne stratégique afin de percevoir la première direction du projet (figure 17).

La conduite de la conception peut être appelée **stratégie conceptuelle** (Cross, 1981). Il sera nécessaire de la redéfinir par la suite en vue d'intégrer d'autres facteurs nécessaires au bon déroulement du projet. Cela nous positionne sur une voie pour débiter nos investigations.

La notion d'échelle n'est pas intégrée dans la formulation de cet énoncé. Pourtant, nous verrons que le changement d'échelle sera un autre facteur fort de la structuration stratégique.

ÉTAT INITIAL : choisir une direction

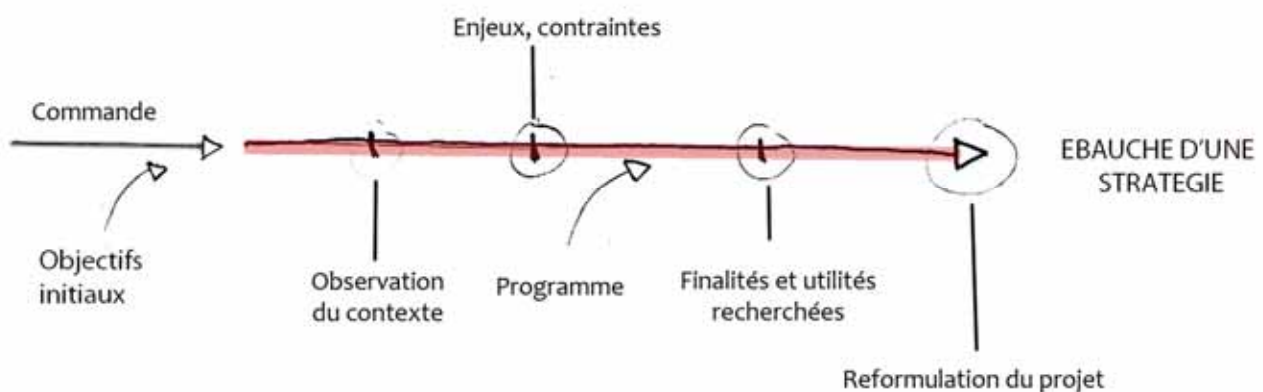


Figure 17 : Structuration initiale de la démarche de projet.

B. Commolet 2012.

L'observation attentive est une compétence déployée par le paysagiste dans sa démarche projectuelle. Elle l'amène à comprendre une situation et à interroger un système territorial.

« L'une des caractéristiques principales des situations problématiques, réside dans le fait qu'il s'agit d'une entité difficilement formalisable et explicitable. Il s'agit d'une entité que l'on ne peut décrire de manière univoque et qui dépend de l'interprétation de chacun, selon son expérience, son expertise ou son point de vue. Vouloir formaliser et décrire précisément une telle entité reste donc improbable. Cependant, si l'on ne peut l'expliquer, il est néanmoins indispensable d'analyser une situation problématique. Cette analyse conditionne le lancement d'une action qui permettra de la résoudre ». Laaroussi , 2007

2.2.2 Intervenir avec les potentiels paysagers

Intentions de la commande : Contrer la fermeture du paysage et répondre aux orientations paysagères de l'Unesco

Prescription du commanditaire : Référencer et localiser les principes d'aménagement / gestion

Attentes techniques :

- Trouver un équilibre entre la valorisation et la conservation des paysages
- Adapter la précision des propositions en fonction du lieu et de l'échelle

Enoncé 2 = Formuler des propositions d'interventions d'après les potentiels multiscalaires

La notion de potentiel apparaît comme une figure forte de la conception paysagère. Elle est une composante fondamentale dans la création de l'espace (Donadieu, 2012). Certaines démarches permettent d'expliquer les processus de création des paysagistes. C'est le cas de la poïétique vise à se servir de potentiels d'un site comme des opportunités d'interventions. J'ai identifié deux classes de potentiels : les potentiels positifs (forces et opportunité) et les potentiels négatifs (faiblesses et menaces). Cette vision est appelée LAND-SWOT par O'Regan (2012). L'analyse SWOT est un outil utilisé dans de nombreux domaines pour collecter de l'information.

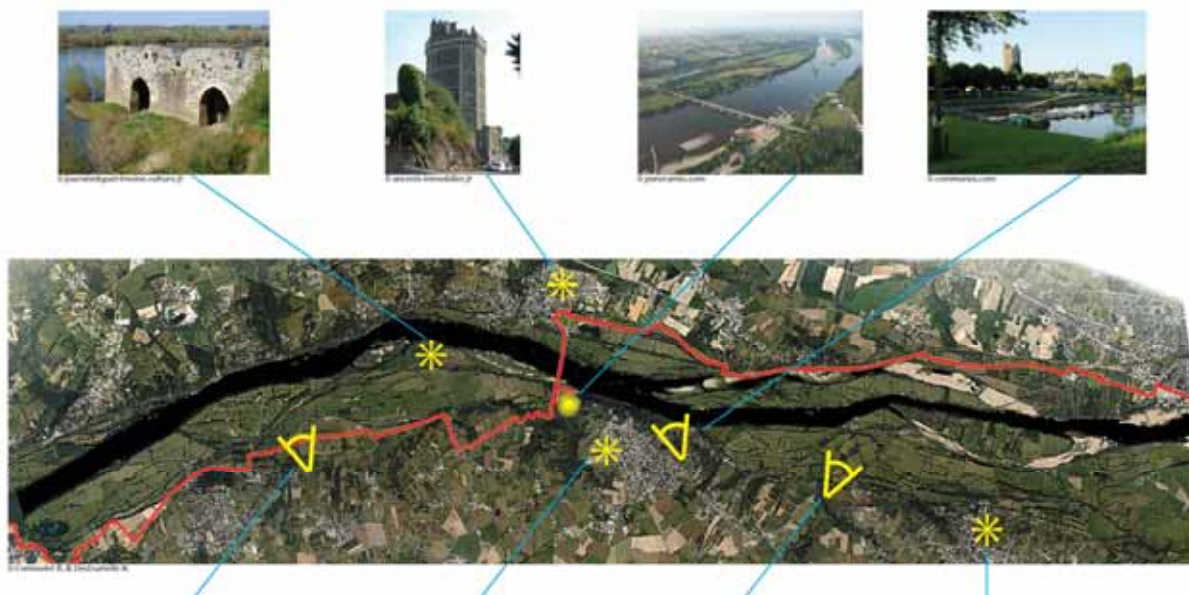


Figure 18 : En quête de potentiels positifs à l'échelle d'une séquence de l'atlas du paysage.

B. Commolet 2012. Source :IGN 2012

Les forces d'une échelle sont ici référencées en fonction de la nature de la commande (vues intéressantes et patrimoine remarquable). Nous verrons comment qualifier une vue « d'intéressante » d'après des entités de paysagement.

2.3– Mode opératoire

Ce chapitre vise à expliquer un ensemble d'investigations qui s'établissent les unes par rapport aux autres. Nous reprenons les énoncés comme point de départ pour progresser dans la conception.

2-3.1 Investigations initiales

La résolution de problèmes paysagers conditionnent les paysagistes à élaborer finement leurs projets. Quelle que soit l'approche développée, des solutions devront prendre corps dans l'espace. Pour « opérer » ces problèmes, **nous analysons** les contraintes structurantes (temps et moyens disponibles), et les fonctions des réponses envisagées. Nous cherchons à répondre au mieux aux finalités tout en légitimant nos propositions. Cela encourage les concepteurs à réinterroger la commande et à inventer des réponses opérationnelles.

Lors de nos investigations, nous intégrons de nouveaux phénomènes problématiques. La considération de ces « sous-problèmes » constitue des périodes difficiles car il faut assimiler de nouvelles informations et actualiser nos intentions. Parallèlement, nous cherchons à investir **les potentiels paysagers perçus (intuitions)** qui nous paraissent essentiels pour composer le projet. Cela nous amène à construire un diagnostic intentionnel pour choisir une direction stratégique. Toujours est il que chaque concepteur extrait **sa matière première issue du site** pour établir ses objectifs de structuration. Les réflexions issues de l'analyse des énoncés participent, dans ce sens, à **jalonner la progression de la conception**. C'est donc à partir des problèmes observés et de nos entendement moraux, intellectuels et cognitifs que nous **envisageons un protocole paysager inédit**.

Ce protocole nous amène à définir des prescriptions stratégiques et paysagères. Les trajets itératifs entre ces prescriptions s'affinent régulièrement (figure 19). Il faut garder en perspective que le mode opératoire employé devra être intelligible aux yeux des acteurs impliqués.

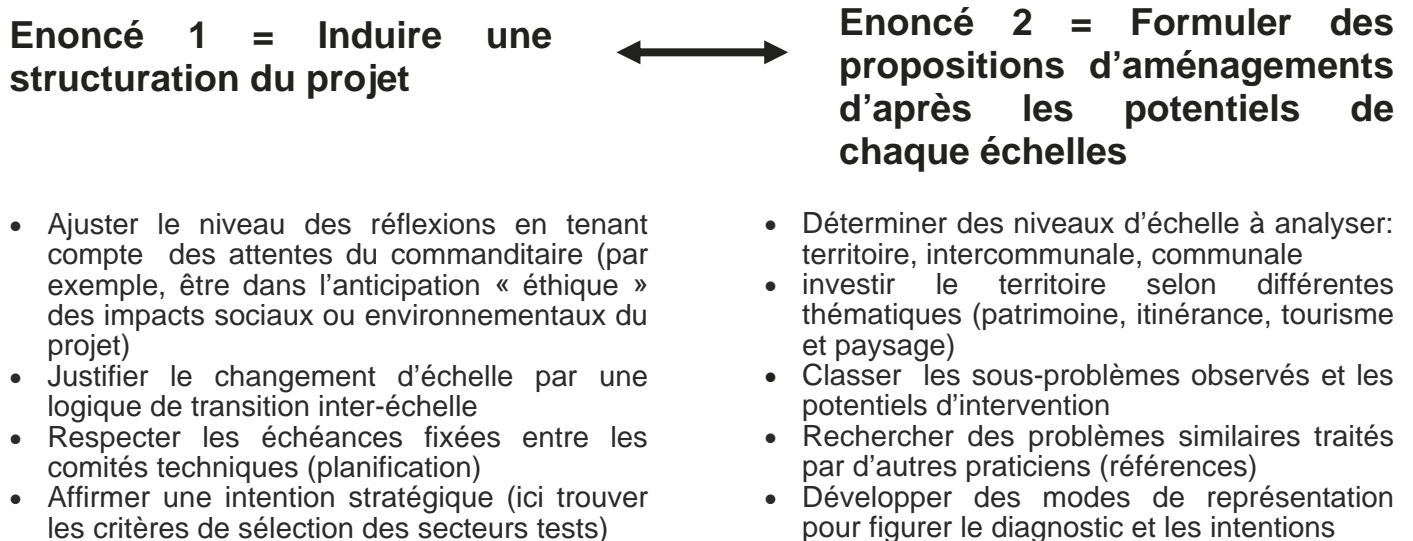


Figure 19 : Prescription des investigations initiales

B. Commolet 2012

En reprenant les énoncés, nous percevons divers besoins d'investigation pour engager la démarche. Cette construction s'affinera lors de la pratique du site.

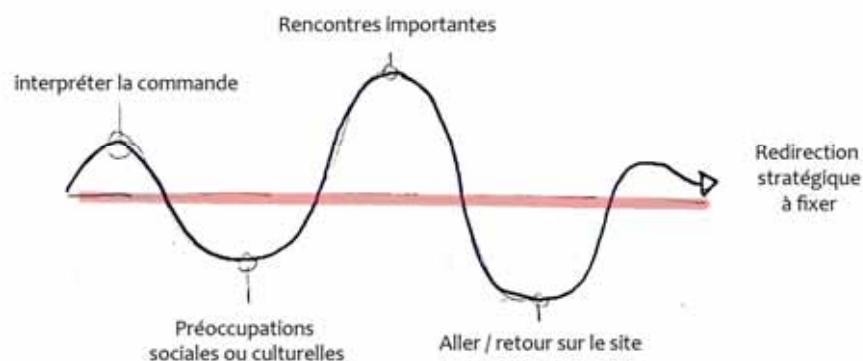
2-3.2 Compétences d'interprétation

Jusqu'ici le mode opératoire peut sembler flou ou confus car **le raisonnement relatif à la conception n'est pas stable**. Chaque concepteur développe son mode opératoire en fonction de sa culture du projet (son fond cognitif professionnel). Ce dernier est constitué d'images références (des représentations paysagères face à un contexte problématique), de positions d'interprétation (posture double ici), d'idéologie ou d'éthique.

Ce fond cognitif se greffe à la méthode de travail adopté. C'est à ce moment là qu'on parle d'approche du paysagiste. On peut considérer que chaque style cognitif oriente, contient et affine la stratégie conceptuelle (figure 20).

Ces « habitudes de travail » peuvent être décryptées. Par exemple, on peut analyser la façon d'interpréter un phénomène paysager. Pierre Donadiou illustre trois types d'interprétation lors d'un projet : inductive, déductive, abductive. Il s'agit à chaque fois de traduire les données du site ou du projet. Outre la façon d'appréhender la résolution des énoncés problématiques, il convient de rappeler l'importance de mener des investigations et des interprétations pour ensuite reformuler la commande autant de fois que cela sera nécessaire. Il est nécessaire de définir une progression stratégique équilibrée (figure 20) pour ensuite construire des interventions qui auront du sens.

ETAT INTERMEDIAIRE : des tremblements



ETAT D'EQUILIBRE : Restreindre l'amplitude

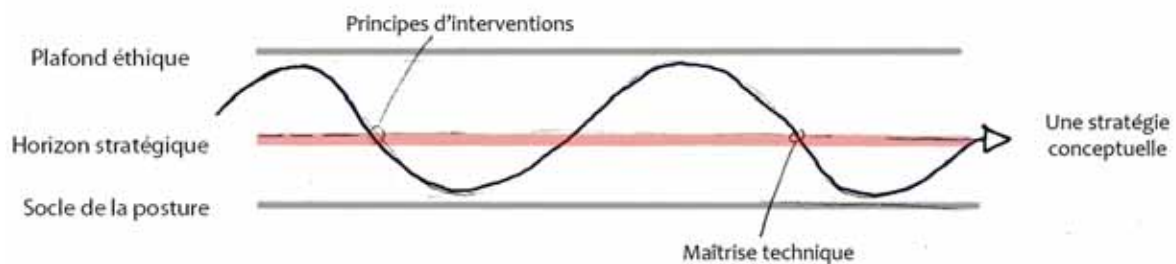


Figure 20 : Vers une démarche orientée du projet

B. Commolet 2012

Ces figures présentent la suite logique de la démarche. Pour avoir du sens, la conception intègre diverses données issues de nos investigations et interprétations. La stratégie conceptuelle est alors contenue par le fond cognitif du concepteur et sa posture d'analyse.

2-3.3 Investigations routières

Dans la partie 1, nous avons vu que les compétences du paysagistes sont d'observer, d'investir, d'interpréter et d'intervenir. Ces quatre compétences se couplent au niveau de trois activités : analyse, proposition et évaluation.

Les investigations initiales composent une pré-étude. Pour compléter nos investigation nous pouvons rechercher des exercices d'approche. En **reprenant les prescriptions des énoncés** et en ayant reformulé la commande, nous **investiguons la première échelle du site**. Celle-ci recouvre l'ensemble des espaces ligériens dans le département.

A partir du constat de la fermeture du paysage, **nous avons analysé les séquences routières départementales** présentant le phénomène de fermeture. Compte tenu du maitre d'ouvrage, les routes départementales offrent la légitimité de construire une première analyse intentionnelle .

C'est pourquoi nous avons **recherché une méthode d'analyse des paysages depuis les routes**. Il nous faut savoir comment se manifeste ce problème da façon contextuelle.

J'ai adapté une méthode d'évaluation qualitative des bassins visuels, développée par le géographe Sébastien Nageleisen, pour caractériser l'état de la fermeture des routes le long de la Loire. C'est une méthode d'analyse de photographies qui découpe les images en différents plans. Chaque photographie est axée le long d'un axe de déplacement (figure 21). A travers cette méthode, nous pouvons construire une cartographie des espaces fermés (figure 22). Il faut toutefois tempérer l'état d'une fermeture (figure 23). De multiples nuances (fractions d'ombre et de lumière) temporisent cette lecture. Les effets de transparence sur certaines lisières végétales apportent parfois un sentiment d'ouverture. Il faudrait coupler à cette analyse d'autres critères visuels pour mieux qualifier l'état de lecture des paysages depuis les routes de la Loire.

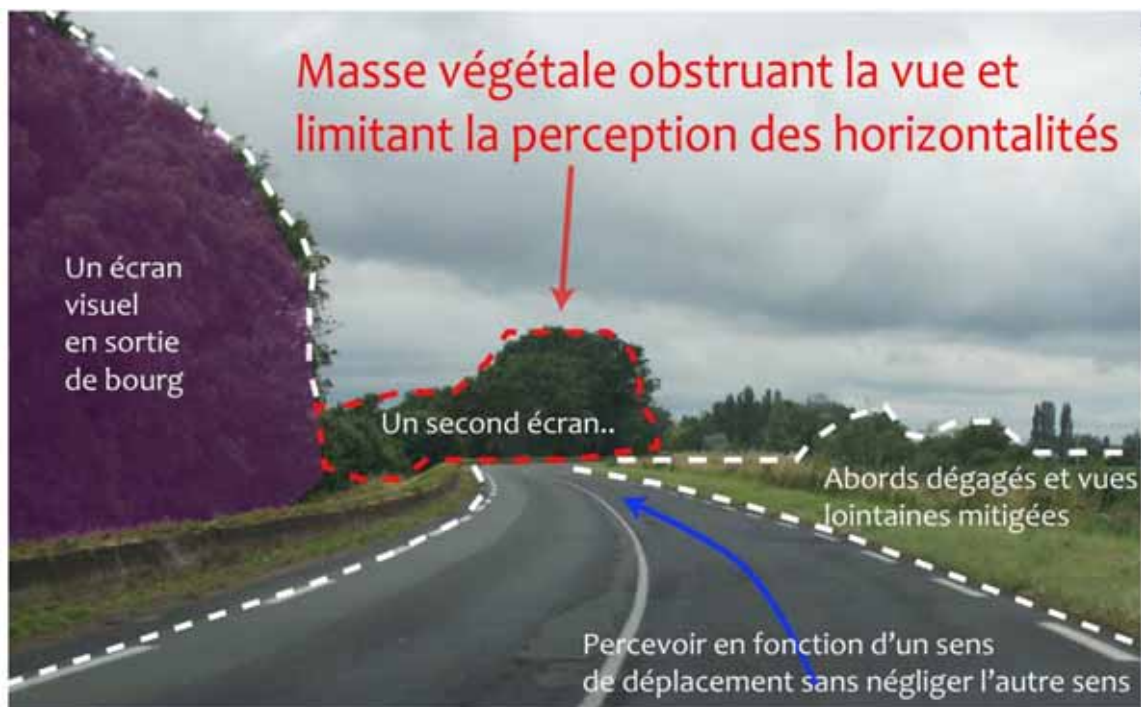


Figure 21: Analyse photographique avec une focale 35 mm . B. Commolet 2012.

Tous les 100 mètres une photo est prise sur un même sens de déplacement à 70 Km/h. Lorsque la photographie est surchargée d'éléments dépréciant la lisibilité de la Loire et de ses paysages, nous considérons que le paysage est fermé pour les 100 prochains mètres.

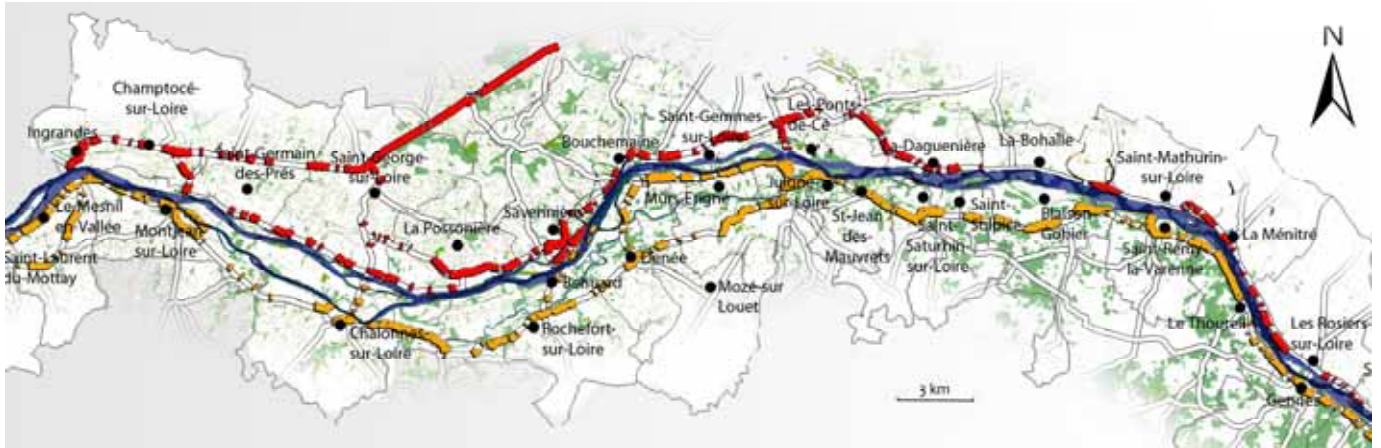


Figure 22 : Localisation paysages fermés depuis les routes départementales. Echelle 1 /300 000
 B. Commolet 2012. Source du fond cartographique : IGN, 2008.

Le long de la Loire, l'effet de fermeture représente 60% des emprises routières . Le surlignage en rouge correspond aux fermetures ressenties sur les routes en rives droites. En orange, cela concerne le coté rive gauche. Beaucoup de haies, d'arbres et de structures urbaines cloisonnent le regard.

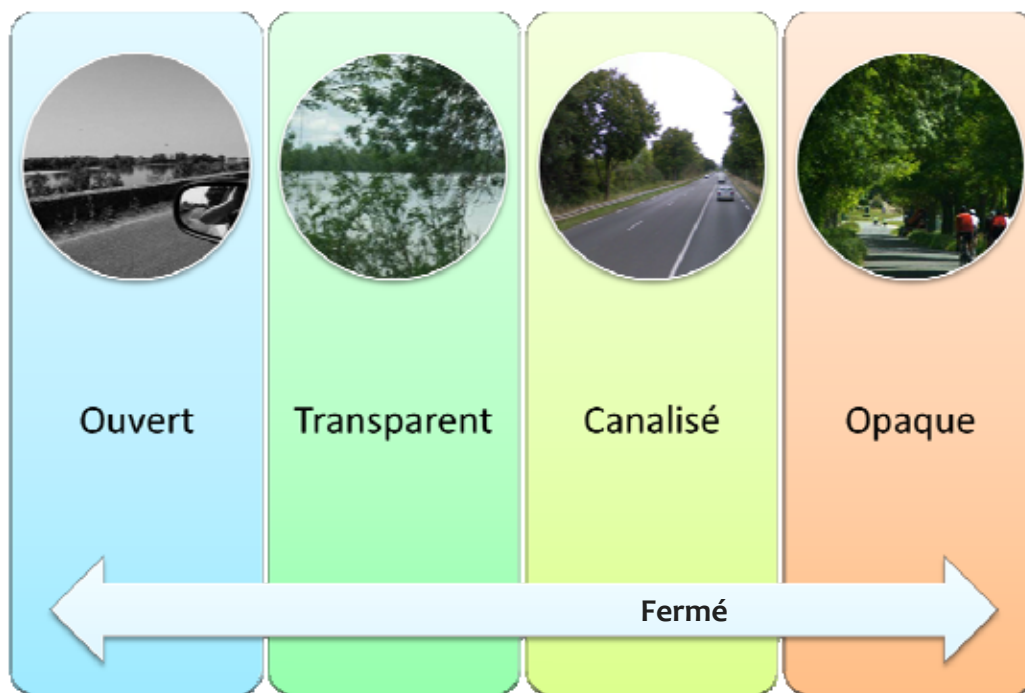


Figure 23 : Gradient observé. B. Commolet 2012

Ces photos témoignent de la diversité des situations. L'emprise routière peut être large mais fermée de part en part. Lorsque nous avons peu de portée visuelle ou un sentiment de déception, le paysage peut être perçu comme fermé.

« Sans nier la réalité des phénomènes qu'elle désigne - qu'il s'agisse de l'extension spatiale de la végétation spontanée ou des boisements volontaires, ou bien de l'expression d'un sentiment d'oppression par les usagers des espaces concernés -, nous pouvons toutefois nous étonner de ce que la notion même de fermeture du paysage demeure pour l'essentiel une boîte noire : dans le débat public, elle est présentée comme une réalité, dont ni la dimension spatiale ni la dimension sociologique ne font l'ombre d'un doute, et qu'il est donc légitime d'essayer de contrer.»

Le Floch 2005

La fermeture semble prononcée sur certaines séquences routières. Nous cherchons maintenant à équilibrer la lisibilité routière le long de certains axes fermés. Les linéaires routiers qui sont considérés comme fermés pourront être ouverts à condition qu'il y ait des intérêts sécuritaires et/ ou paysagers.

En analysant l'état des routes notre regard critique se construit et des pistes d'ouvertures émergent. On envisage alors des actions qui gagneraient à être réalisées autour de certains linéaires routiers (figures 24). L'enjeu est de trouver l'équilibre visuel qui satisfasse la lisibilité des espaces et des motifs paysagers.

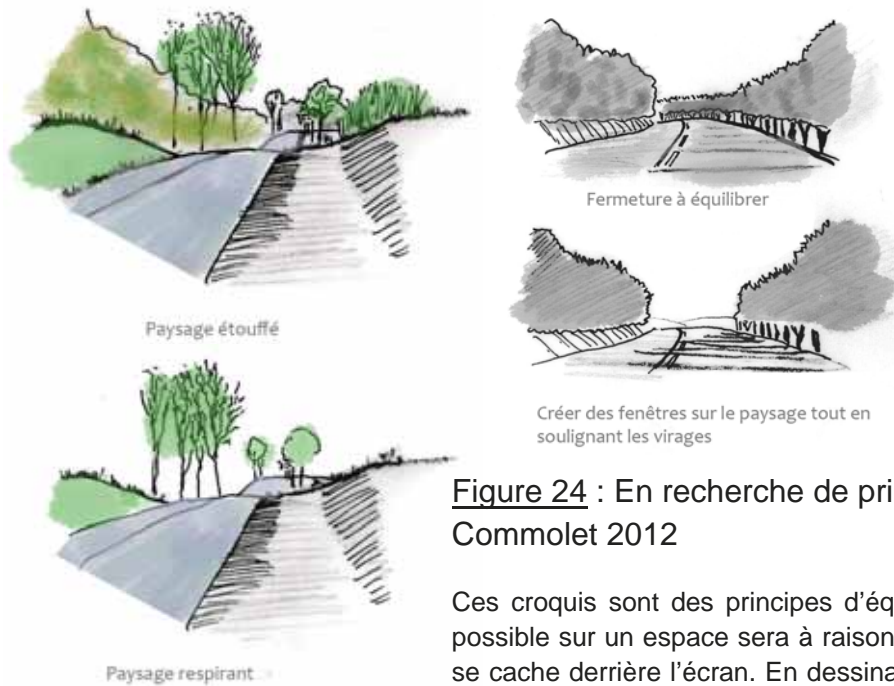


Figure 24 : En recherche de principes techniques. B. Commolet 2012

Ces croquis sont des principes d'équilibre visuel. Chaque réponse possible sur un espace sera à raisonner en fonction du paysage qui se cache derrière l'écran. En dessinant les objets du paysage, nous arrivons à nous imprégner des séquences routières.

2-3.4 Investigations paysagères

Plusieurs motifs se dégagent depuis les paysages routiers. Ces fractions typique du paysage s'articulent le long de l'axe fluvial. Ensemble, elle composent des entités de paysagement (Aubry, 2002). Le repérage des vues potentielles qui évoquent ces entités (figure 25) nous offre des pistes concrètes.

Ainsi, nous considérerons que trois motifs récurrents composent les entités ligériennes :

Les **paysages modelés** par l'homme sont l'une des caractéristiques du Val de Loire. On remarque alors des paysages agricoles et viticoles, des forêts des fronts bâtis. Ces motifs marquent la présence d'activités socioculturelles ou économiques. Ils révèlent aussi des situations de déprises agricoles ou d'étalement urbain. Cette entité reflète une part de l'organisation de la communauté locale.

Les **paysages de repères** sont ainsi nommés parce qu'ils contiennent des emblèmes, des châteaux, des infrastructures (ponts). Ces motifs sont associés à un marqueur vertical que l'on remarque généralement de loin. Ce type de marqueur est un symbole partagé par les collectivités. Elles l'utilisent dans leur stratégie touristique comme icône. A noter que 45 % des sites classés du patrimoine des Pays de la Loire se trouvent en Maine et Loire. Il y existe de très nombreuses églises, abbayes et chapelles.

Les **paysages d'accompagnement** sont greffés aux infrastructures de transport comme les abords de voirie ou entrées de bourg. Pour chaque collectivité ligérienne, ces motifs doivent répondre à des normes sécuritaires puis esthétiques. Ce sont souvent des espaces ordinaires que nous traversons en direction d'espaces remarquables.

Ces trois motifs, rassemblés sur une même vue avec le fleuve en perspective, composent une entité de paysagement traditionnelle. Cette méthode d'analyse plastique permet de souligner l'importance de quelques perspectives paysagères.

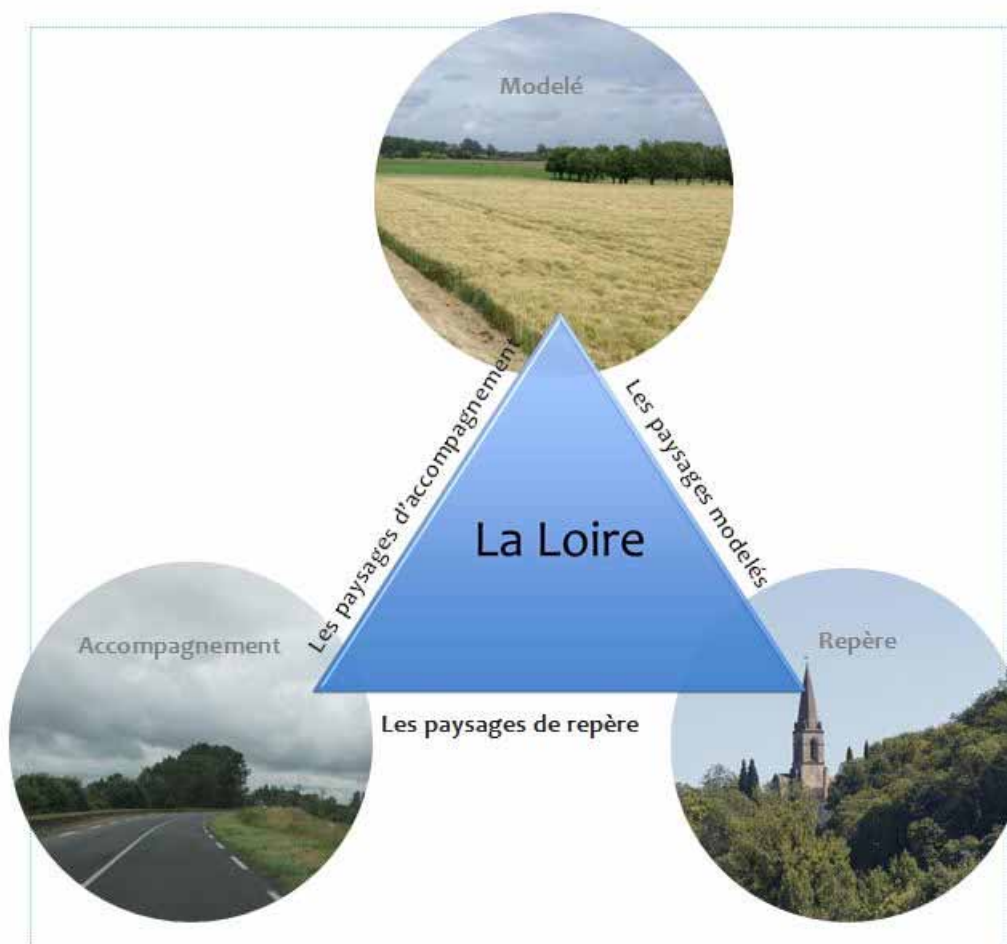


Figure 25 : En quête de vues et d'entités. B Commolet, 2012. Saint-Rémy-La-Varenne.

En agronomie, le triangle des textures sert à évaluer la composition d'un substrat. Cette approche est une bonne matière pour nuancer la valeur d'une vue sur un paysage de la Loire. A partir de trois motifs, on peut en caractériser une entité de paysagement (Aubry, 2002). Cette entité est une fraction d'espace où des intentions paysagères seront possibles.

Sur ce panorama, on constate la présence des 3 entités avec respectivement : la perception de la levée (paysage d'accompagnement), la perception d'une prairie en premier plan (paysage modelé), la présence de 3 points d'appel (le pont, le clocher et le front bâti). Cette vue offre un paysage typique du Val de Loire.

2.4 - Exprimer une solution

Dans ce chapitre, l'objectif est d'illustrer le changement d'échelle. Il s'agit de justifier comment, à partir des investigations précédentes, nous structurons la progression de la conception.

2-4.1 Exposer sa stratégie

Nous allons maintenant expliquer quelles réflexions ont eu lieu pour composer une démarche multiscalaire au sein du volet paysage :

Les gestionnaires territoriaux expriment leurs remarques sur la qualité d'un paysage par le biais de typologies. Ils définissent la nature des problèmes pour envisager des solutions en aménageant. Selon Aznar et Moquay, **Les agents territoriaux perçoivent les paysages suivant 3 degrés de reconnaissance** (Moquay, 2007): le problème décoratif, le problème identitaire et le problème territorial.

En analysant l'état des paysages routiers et les vues qui y sont associés, j'ai caractérisé les principaux espaces qui pourraient être traités en fonction de leur « nature de problème ». Pour cela je me suis inspiré des trois typologies précédentes :

Un **problème décoratif** est relatif à l'état des routes, des entrées de villes, ou à une mise en scène particulière. Ces espaces répondent à des normes esthétiques, sécuritaires et environnementales. Le degré d'entretien nécessaire à ces « décors » est souvent mal perçu. Toutefois lorsque l'espace est saturé de détails qui dévaluent l'aspect du décor, les acteurs parleront facilement de **points noirs**. C'est souvent le cas à l'approche de ronds-points où des panneaux directionnels s'amoncellent. Avec le temps il se greffe autour du rond-point une série d'autres panneaux qui s'accordent mal entre eux (signalisation sécuritaire et touristique). Parfois, au contraire, c'est l'aspect minéral trop diversifié d'un aménagement qui s'accorde mal à l'image du site UNESCO.

Un **problème identitaire** correspond à la valorisation d'un héritage plus ancien, traditionnel ou emblématique. Ce sous-problème est lié à la perception d'un monument architectural ou d'un front bâti. Au niveau du point d'observation, on pourrait, par exemple, valoriser des vues qui révéleraient un patrimoine. Le caractère authentique apporte une dimension symbolique non négligeable dans cette étude.

Un **problème territorial** est plutôt associé aux pratiques de gestion. Par exemple, lorsqu'un espace est délaissé (comme une friche) on peut l'identifier comme un potentiel environnemental ou au contraire l'associer à une parcelle abandonnée. La posture duale entre conservation et valorisation entre alors en jeu. Certaines modalités de gestion agricoles sont soutenues par le département afin de recréer une « image pastorale ». A travers la mission LDD, on évoque la conservation des structures pastorales, l'entretien de la levée et des berges ou encore la restauration de boires*.

Selon la convention européenne du paysage, nos leviers d'actions sont l'aménagement, la gestion et la protection. Avant d'actionner ces leviers, **la localisation de ces sous-problèmes est un point d'étape essentiel**. En effet, ces problèmes s'avèrent des potentiels pour formuler des interprétations qui donnent un sens à la démarche de conception.

La localisation de ces sous-problèmes a permis de remarquer des concentrations géographiques. Cela conduit à la définition de périmètres d'interventions possibles. **Ces périmètres sont des secteurs où nous composerons un projet concret** (figure 26).

Ainsi, le premier changement d'échelle s'opère grâce à une approche de projet qui embrasse le **couple projet / objet** de manière à définir une résolution structurée et intelligible.

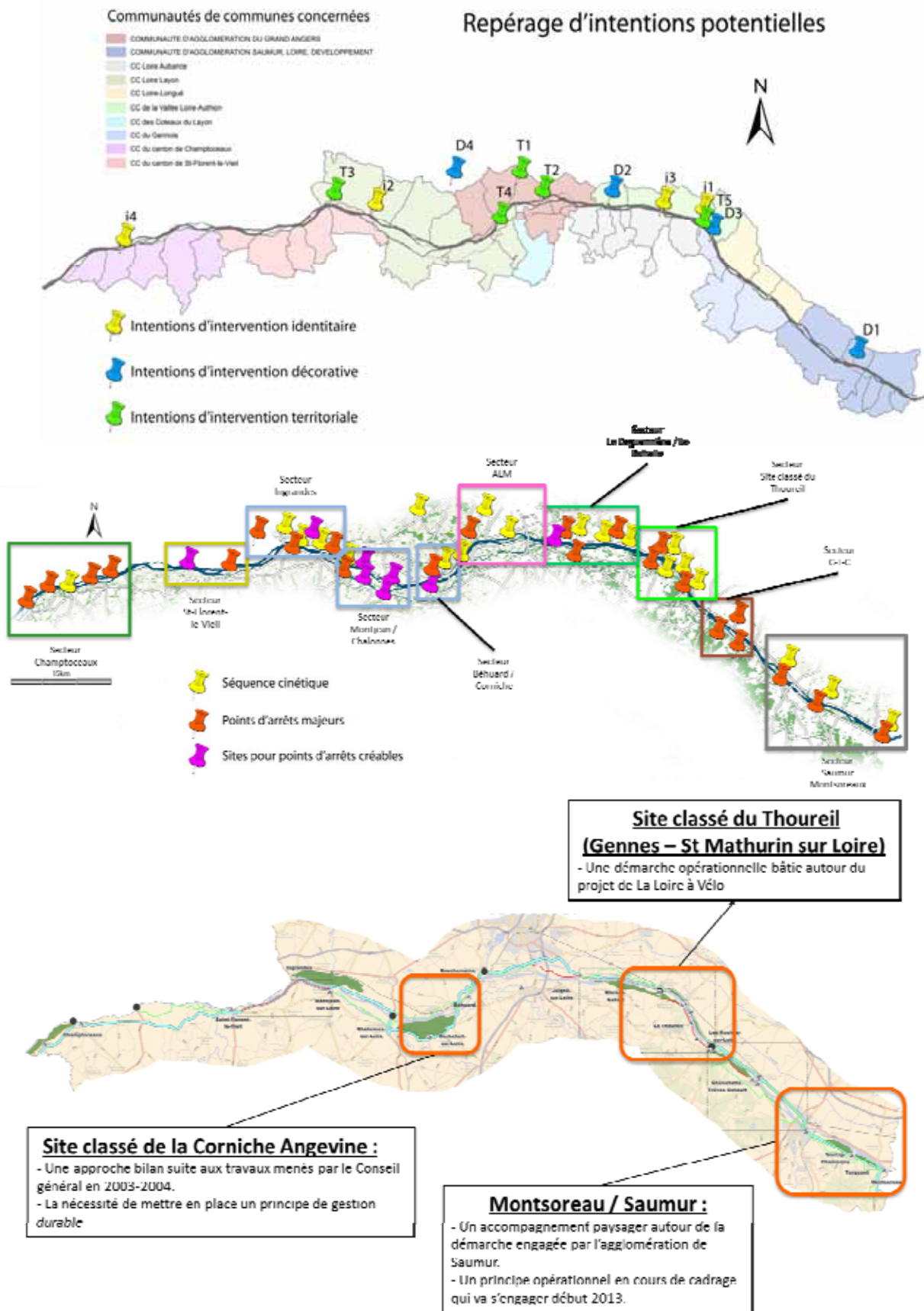


Figure 26 : Définition des secteurs potentiels ». B Commolet, 2012. Sources : IGN et DREAL Pays de la Loire

Ces figures présentent la progression stratégique qui permet de localiser de secteurs aux forts potentiel de résolution. Ces sites ont été repérés grâce à l'approche cinétique de l'analyse routière des paysages. Trois étapes permettent d'aboutir à trois secteurs à enjeux. Il faut d'abord localiser les sous-problèmes. Puis intégrer les réflexions issues des collaborateurs internes (eux aussi localisent des pistes d'intervention). Cette concentration permet de définir des périmètres. Chaque périmètre est ensuite hiérarchisé lors des phases de concertation. Au final nous retenons trois secteurs à enjeux. Nous devons en choisir un où formuler un projet de paysage.

2-4.2 Justifier le parti-pris

Le fait de ne choisir qu'un seul secteur test sur les trois est **lié à une raison d'opérationnalité**. Après avoir ré-étudié les finalités de la commande, nous nous sommes aperçus qu'il serait plus raisonnable de ne choisir qu'un secteur d'intervention. Cette première solution de transposition doit être justifiée. Nous avons retenu le secteur du Thoureil. Encore faut-il formuler nos arguments pour que les acteurs comprennent notre démarche. Ce secteur répond à **plusieurs critères**. Pour rester rigoureux, nous nous devons de cerner les raisons de ce choix :

- D'abord il regroupe un **ensemble de projets communaux** ou intercommunaux que le département a référencé (Annexe 3). Il y a cinq communes dans ce secteur.

- Ensuite, ce secteur possède l'avantage d'être situé **au sein du site classé par l'Unesco**. C'est donc une opportunité de proposer un projet départemental qui répond aux orientations de la mission Val de Loire.

- Ce secteur est **un site classé par la région** depuis 2008 (Annexe 4). Cette contrainte supplémentaire nous amène à répondre à une diversité de problématiques. De plus, c'est une opportunité d'exemplarité pour la mission LDD que de planifier des aménagements sur des espaces sensibles politiquement et administrativement.

- Contrairement au secteur de la corniche angevine, le secteur du Thoureil propose de **nouveaux itinéraires pour la Loire à Vélo**. Ces nouveaux scénarios de La **Loire à Vélo s'appuient sur des chemins préexistants** (sentiers agricoles, enrochements de la levée de l'Anjou, voir figure 27). Les nombreuses propositions de voies en site propres (par exemple, la traversée de quatre ripisylves, appelées également « îles »), font de ce secteur un terrain d'investigation idéal. C'est la **politique de sécurisation** engagée par le département qui vise à requalifier les sentiers cyclables. Ce critère apporte une dimension transversale supplémentaire qui conforte le choix du secteur.

- Le secteur du Thoureil concentre également des **enjeux paysagers**. Par exemple, de nombreuses aires d'arrêt sont à réhabiliter en raison de leur vétusté. Agir en priorité sur ce secteur apporte l'occasion de traiter une diversité de situations et de « points-noirs ». De plus, des nombreuses entité de paysagement pourrait être dévoilées par divers ouvertures.

- Enfin, c'est un site de **fréquentation touristique soutenue** qui présente des enjeux de conservation de la biodiversité. Il faudra concilier la cohabitation des touristes et des êtres vivants.

Suite à ce balayage argumentaire, l'enjeu est de développer un programme. Un programme qui caractérise la nature de l'esquisse du volet paysage pour permettre la découverte des paysages locaux (figure 28).



2-4.3 Savoir intégrer des contraintes

La procédure de classement d'un site est à l'initiative des services de l'État, des collectivités, d'associations ou de particuliers. Le dossier est ensuite instruit par la DREAL* avant d'être arrêté par un Ministre. Chaque chantier susceptible de modifier l'état ou l'aspect des lieux est soumis au contrôle du Ministre chargé des sites. Avant qu'une autorisation spéciale soit déclarée, plusieurs acteurs sont consultés comme la DREAL, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Pour les travaux moins importants, l'autorisation est déconcentrée au niveau du Préfet de département. Il est évident que le projet que nous formulerons devra passer en commission départementale pour être examiné.

Figure 27 : Photographie des enrochements de la levée, Commolet 2012. Saint-Mathurin-Sur-Loire.

Cette contrainte administrative structure le projet dans le sens où nous souhaitons atteindre un niveau de qualité nécessaire à une telle validation. Ainsi, ce classement doit devenir une opportunité d'action et non un frein à nos démarches. **Nous devons faire de cette contrainte un gage de qualité.** Dans le cas contraire, peu de paysages, destinés à évoluer comme ceux du Val de Loire, pourraient réussir à se conserver, surtout avec une dynamique touristique qui semble de plus en plus forte. Il faudra composer avec les concentrations de touristes pour diversifier leurs points de repos. Le risque étant de voir se développer de plus en plus de zones de parkings ou de voies mixtes qui changeraient le visage de certains hameaux de charme. **Il faudra donc diversifier l'offre paysagère et inviter aux déplacements doux.** Le changement d'échelle nous permet de formuler des intentions programmatiques.

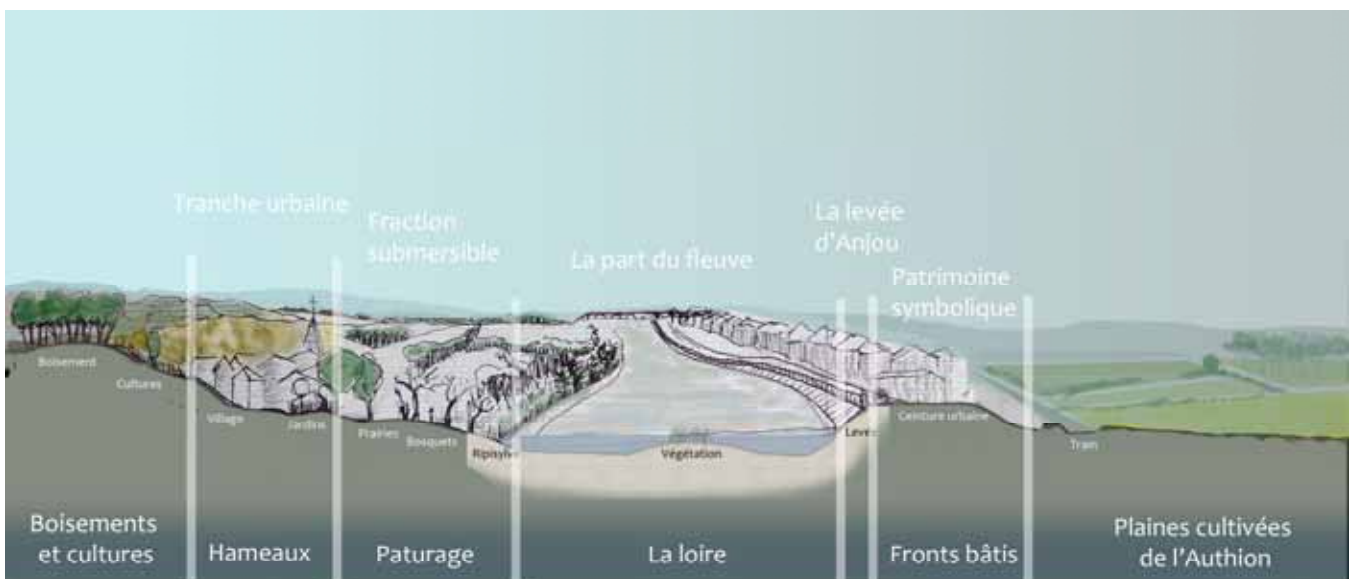


Figure 28 : Coupe en perspective du secteur du Thoureil, Commolet 2012.

Cette coupe illustre la diversité du secteur test. Le projet ligérien se concentre maintenant sur quelques communes autour du Thoureil.

2-4.4 Programmer l'aménagement d'un nouveau périmètre

Une autre facette méthodologique est de savoir traduire ses recommandations paysagères en écritures qui donneront la tonalité du projet final. Cette phase de rédaction du programme ou d'explication des intentions représente une sorte de synthèse du mode opératoire. C'est un point d'étape important inscrit dans la stratégie conceptuelle.

En assistance à maîtrise d'ouvrage, formuler des premières solutions, c'est aussi révéler sa connaissance des finalités et des utilités d'un projet. Voici une écriture qui peut s'associer à une première structuration programmatique :

Au niveau de la mission, nous retiendrons **la nécessité « d'ouvrir les paysages » pour voir différents éléments emblématiques** du paysage : monuments, prairies, grèves, fronts bâtis, vignobles. Nous parlons ici d'entité de paysagement associées à des vues remarquables (figure 29).

Les tracés de La Loire à Vélo doivent emprunter les bourgs. Cette règle d'aménagement doit être respectée dans la révision des scénarios. De nouvelles investigations de terrain permettront d'**affiner les cheminements pour les rendre plus intéressants**. Une autre règle à respecter est de **s'appuyer sur le maximum de chemins existants** (sentiers agricoles, cheminements dessinés par les touristes). Dans cette perspective, il s'agit de limiter les impacts environnementaux.

Le programme doit permettre de requalifier certains espaces délaissés comme des friches qui ne correspondent à l'identité des paysages ligérien classé par l'Unesco.

Le parcours proposé ne devra pas être systématiquement jalonné. Nous devons laisser la liberté aux usagers de découvrir le site progressivement lors de leurs promenades. **Le site doit préserver sa confidentialité.**

Plusieurs fenêtres ou percées visuelles devront être valorisées dans le parcours afin de percevoir la proximité avec le fleuve. Nous souhaitons **introduire la notion de transparence** au niveau des écrans de végétation afin d'apporter une mentalité de contraste entre les ouvertures franches et le travail d'aération.

Le travail de sensibilisation au respect du site doit être mené au niveau des portes d'entrées. Il faudra trouver des dispositifs de cohabitation entre les usagers et réfléchir à des transitions intermodales (de l'accès au parking à la promenade).

Nous devons **préférer un revêtement à l'aspect naturel** pour qu'il ne rentre pas en contradiction avec l'ambiance des lieux. La nature des aménagements sera épurée et à vocations naturelles.

Les partenaires nous encouragent également à **ouvrir l'itinérance vers les zones rétro-ligériennes** (éloignées de la Loire) afin de découvrir d'autres formes de richesses. Nous y répondront en développant **un concept inédit** dans les tracés de la Loire à Vélo : les antennes culturelles.

La carte de synthèse (figure 30) regroupe d'autres types d'informations programmatiques à respecter. Pour composer cette carte, de nouvelles interprétations de terrain ont dû être réalisées, cette fois-ci à l'échelle du secteur. Cela révèle bien **le phénomène de répétition** expliqué précédemment (processus itératif).

Ce programme permet de concrétiser une première solution. D'autres étapes de projet sont maintenant à renouveler afin de persévérer dans cette voie de progression structurée. Nous profiterons de la partie 3 pour présenter des résultats issues de phases suivantes du projet



Figure 29 : Principe de covisibilité. B Commolet, 2012

Ce schéma révèle la diversité des lieux à ouvrir. L'approche intercommunale est déterminante pour abaisser le seuil de fermeture du secteur.

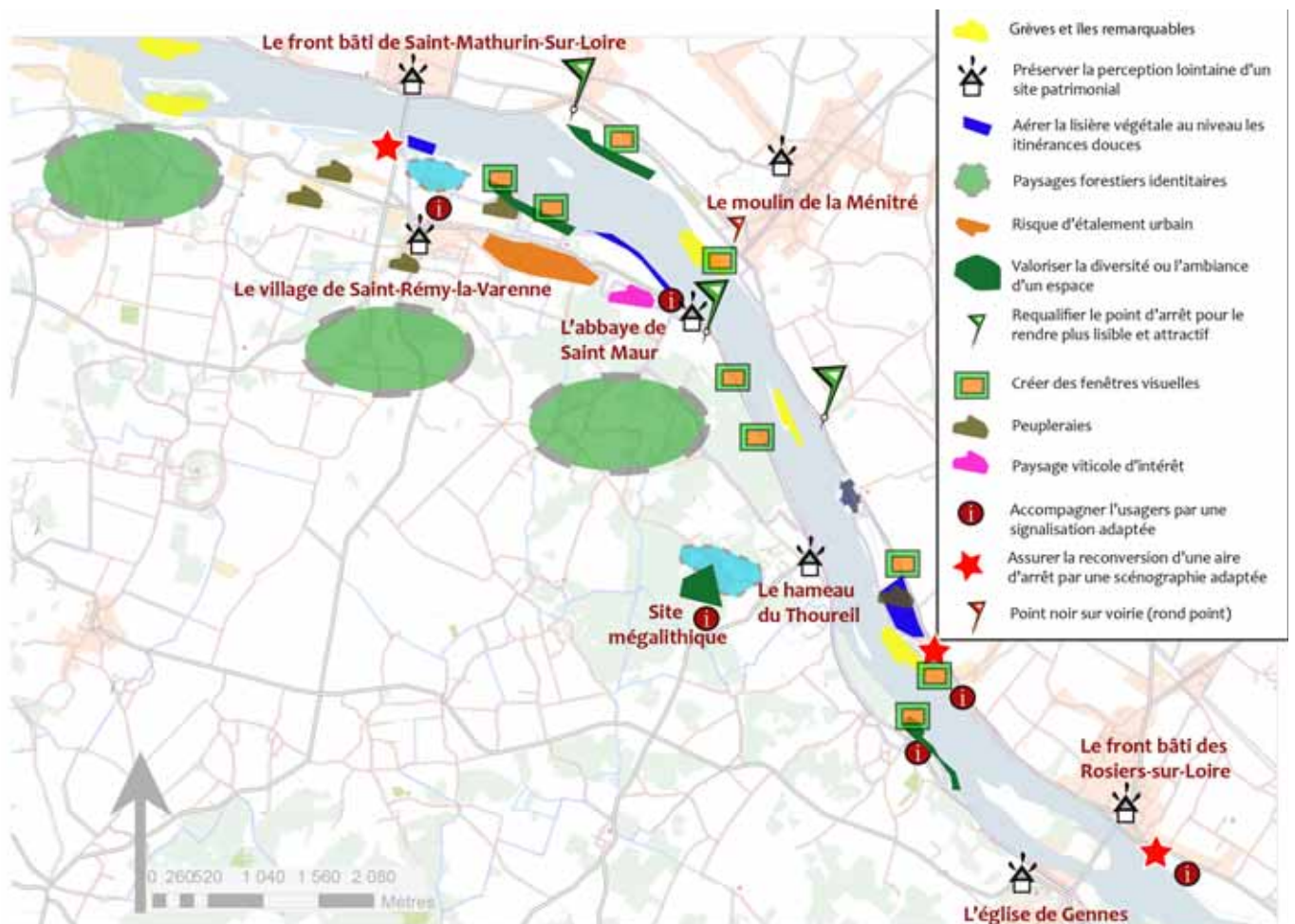


Figure 30 : Synthèse des intentions programmatiques. B Commolet, 2012

Le changement d'échelle permet d'introduire des réflexions transversales plus précises. Même si les intentions sont localisées spatialement, elles restent encore à préciser localement.

PARTIE 3: Analyse des résultats

3.1 - Introduction aux résultats

Précédemment, nous avons expliqué comment la méthodologie peut structurer une conception. Nous avons illustré une progression méthodologique par des processus qui dépendent du changement d'échelle. En soi, **l'illustration de la progression du projet est une forme de solution**. Toutefois, cette partie vise à présenter et critiquer des résultats plus concrets. En effet, la définition d'un secteur et d'un programme n'aboutit pas à des résultats suffisamment précis pour répondre aux enjeux de la problématique. C'est pourquoi, nous présenterons des principes d'actions paysagers qui possèdent une précision type Esquisse ou Avant projet (AVP, voir loi MOP).

Ces propositions de solutions ont émergé durant les analyses menées à chaque échelle et les inspirations projectuelles se sont nourries des différentes temporalités du projet. Chacune des échelles, ayant été investie dans des positions différentes (en voiture, à vélo, à pieds), propose des principes de valorisation spécifiques. C'est pourquoi, nous illustrerons des solutions adaptées à chacun de ces cas de figure (figure 31). Les résultats présentés se trouvent néanmoins à l'intérieur du secteur test du Thoureil et ont la forme de supports de représentation.

3.2 - Evaluation des supports de représentation

Comme nous le montre la figure 32, d'autres processus permettent de concrétiser une conception. Afin de rendre l'analyse des résultats plus lisible, nous nous concentrerons sur des productions matérielles comme des cartes ou des photomontages.

Chacune de ces représentations peut être classée en trois types de support (Prost, 1992):

- Support de raisonnement ou de construction de la conception (l'élaboratif)
- Support d'argumentation ou de justification des propositions (le procédurale)
- Support d'images : les formes matérielles de la conception (le substantif)

Ces artefacts que le paysagiste présente aux maîtres d'ouvrage ou aux acteurs du projet, n'ont pas tous la même utilité. En revanche ce sont des outils de partage d'informations qui permettent à la conception d'être acceptée puis appropriée.

Dans chaque chapitre, un résultat sera traité de façon critique. Nous chercherons à savoir si la solution présentée est appropriable par un tiers. Pour cela, nous nous appuyerons sur trois critères d'évaluation :

- **Cohérence** : Est ce que la solution proposée apporte assez de justification vis-à-vis de la commande ? (ex : le problème de la fermeture du paysage est-il résolu ?)
- **Pertinence** : Est ce que la solution proposée répond à des critères de finalités du programme ? (ex : les aménagements favorisent-ils l'intermodalité ?)
- **Efficiences** : Est ce que la solution proposée semble concrétisable ? (ex : maîtrise-t-on les contraintes foncières ?)

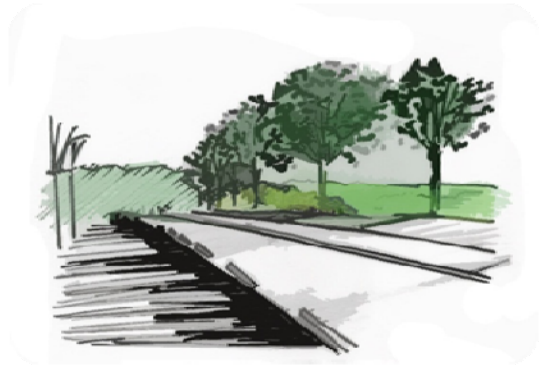
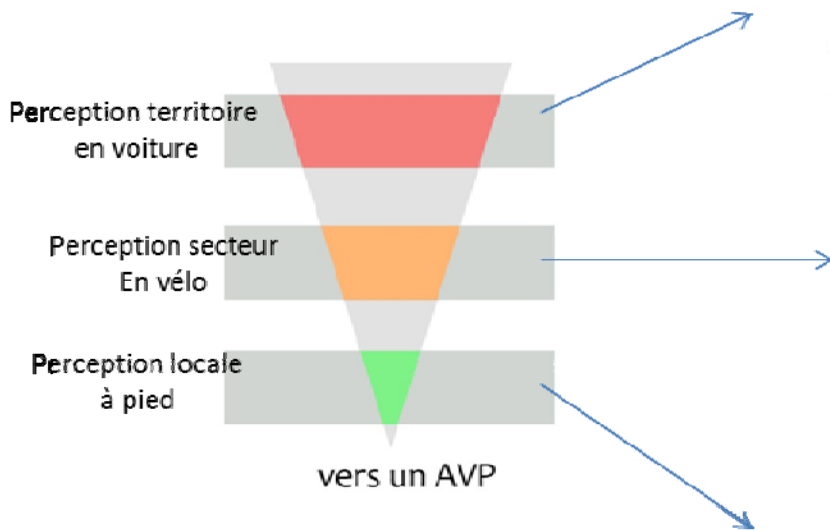


Figure 31 : Un rapport entre l'échelle et le type d'usagers.
B. Commolet, 2012

Ce schéma révèle une intention de présenter les résultats en fonction de l'échelle et d'une modalité de découverte. Les représentations paysagères sont liées à des visions cinétiques* spécifiques. En effet, nous percevons les paysages en fonction de l'usage que nous en avons. Pour rappel, nous sommes ici dans une posture de valorisation touristique.

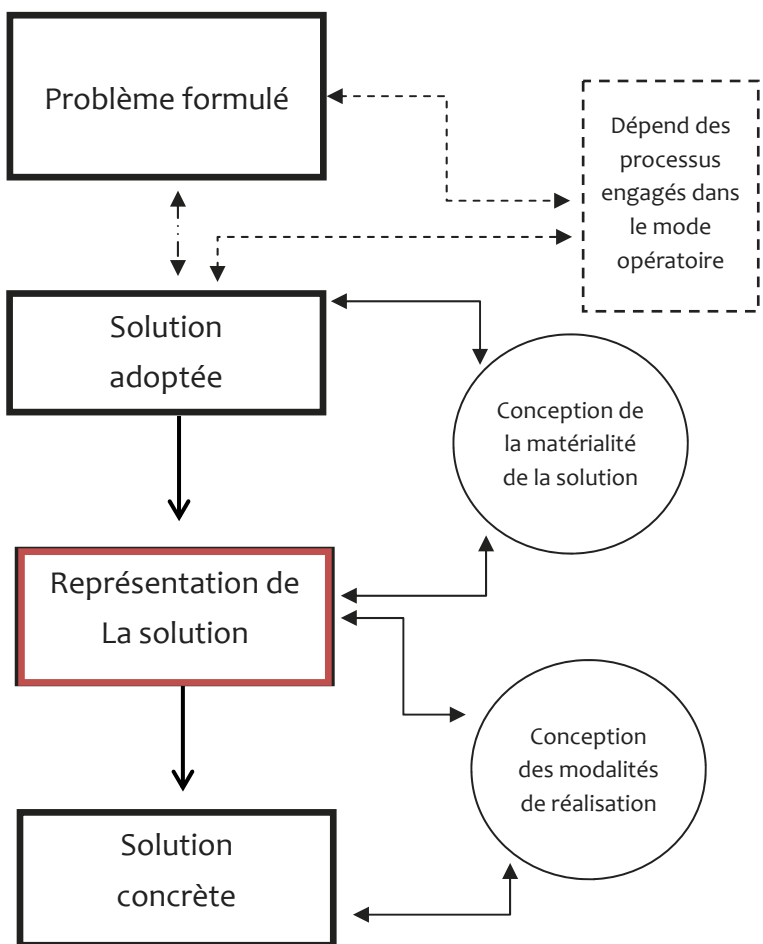


Figure 32 : Vers des résultats concrets. B Commolet, 2012.
D'après R. Prost, 1992.

Ce schéma résume la trajectoire finale de la conception. Dans les chapitres suivants, nous évaluerons quelques représentations des solutions formulées pour le volet paysage de la mission LDD (cadre rouge).

3.3 - Solutions formulées d'après l'échelle territoriale

3-3.1 Eléments constitutifs

Pour rappel, le principal problème observé à cette échelle est la fermeture du paysage. Sur l'ensemble des routes départementales, de nombreuses intuitions sont apparues. Nous retiendrons qu'une intervention devient nécessaire lorsque nous avons du mal à percevoir du patrimoine ou une entité de paysagement.

L'évaluation de la qualité visuelle peut également être recommandée lorsque nous souhaitons que les usagers soient attirés vers des aires d'arrêt (Annexe 5). Ces aires deviendront alors des points de départ pour découvrir le site autrement. Cette stratégie permet de concentrer les touristes autour de points précis afin de limiter leur éparpillement.



3-3.2 Modes de représentation

La figure 33 est un support d'argumentation qui propose une diversité d'ouvertures. Les vues présentées sur cette carte reprennent les principales perspectives qui mériteraient d'être traitées. Cette carte est la traduction opérationnelle d'une autre carte qui référence les principales entités de paysagement (Annexe 6). Elle permet d'expliquer des principes de covisibilité. Les champs de vision en couleur montrent ce que l'utilisateur aura l'occasion de percevoir comme entité.

La figure 34 illustre le principe de traitement d'une vue. Ce photomontage est un support d'image d'un résultat concret à venir. La concordance avec la carte précédente s'appuie sur le principe de covisibilité : avec un travail d'élagage, on peut favoriser la lecture du patrimoine.

3-3.3 Evaluation

La figure 34

- **Cohérence** : Cette figure propose une réponse concrète d'ouverture depuis une route départementale, de façon à mettre en avant le patrimoine bâti.
- **Pertinence** : Par rapport à la stratégie engagée (favoriser la lecture du patrimoine pour inviter les touristes vers des aires d'arrêt) on peut penser que ce traitement oriente la lecture de l'automobiliste. Toutefois, le cadrage de l'image ne correspond pas tout à fait à la perception d'un automobiliste. Un tel travail de perception kinesthésique* se comprendrait mieux par un support vidéo
- **Efficience** : La maîtrise foncière n'est pas certaine dans cette zone. A ce stade, nous présentons des propositions de principe. Dans un second temps, nous étudierons les conditions de réalisation et ajusterons nos propositions en fonction de nos marges de manœuvre.

On peut conclure en disant que l'image transmet une appropriation du principe d'action. Pourtant, cette image est loin d'être fidèle aux réalités de perception. Pour preuve, la photographie n'est pas prise dans l'axe de circulation mais à 90° vers la Loire.

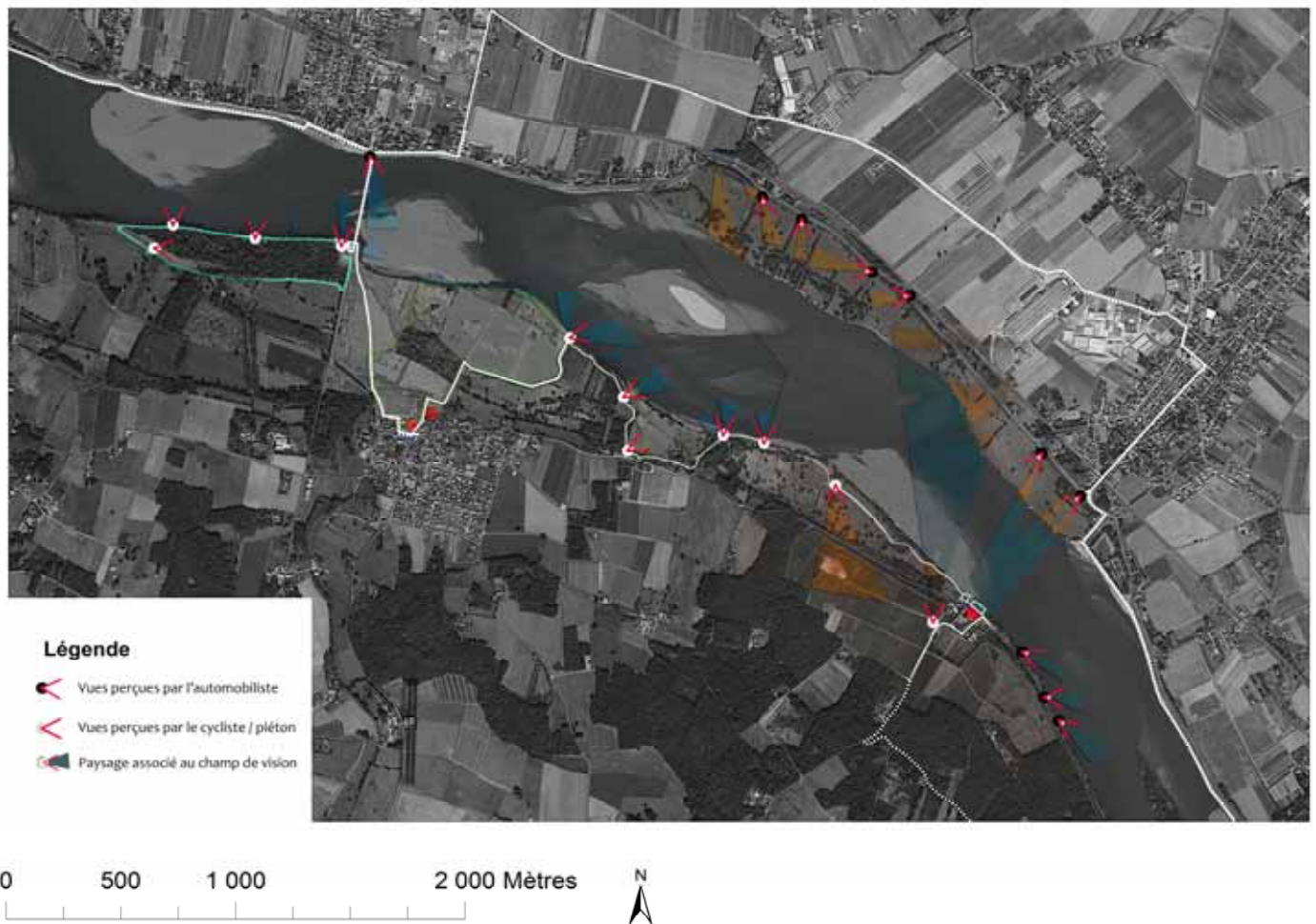


Figure 33 : Association entre type d'échelle et typologie d'utilisateurs. B. Commolet, 2012

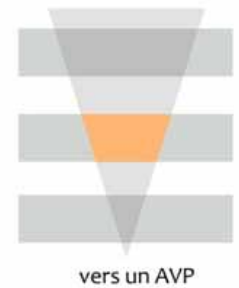
Cette cartographie présente des vues qui mériteraient d'être ouvertes afin de percevoir des entités caractéristiques.



Figure 34 : Photomontage d'un principe d'ouverture depuis un rond-point. La Ménitré. N. Destrumelle, B Commolet, 2012

Ce photomontage révèle un principe d'ouverture sur un monument historique (l'abbaye de Saint Maur). C'est important d'ouvrir ici car au niveau de l'abbaye il y a un point d'arrêt. Cela favorise le principe d'invitation.

3.4 - Solutions formulées d'après l'échelle d'un secteur



3-4.1 Eléments constitutifs

Pour rappel, le principal problème observé à cette échelle est le fait de déterminer des tracés cyclables qui sécurisent les usagers. En découvrant le site à vélo, plusieurs problèmes se posent. Les tracés proposés par nos collaborateurs ne sont pas toujours pertinents (figure 35). De plus, peu d'alternatives à une découverte culturelle semblent avoir été envisagées.

Aucune stratégie d'intervention n'a été raisonnée à l'échelle du secteur test. C'est pourquoi la mission du volet paysage doit introduire une cohérence transversale en développant un principe de découverte patrimoniale.

Enfin, il n'existe pas d'identité touristique propre dans ce secteur. Il apparaît important de concrétiser l'intervention départementale par l'expression d'un concept. Par exemple, cela pourrait être l'occasion pour le département de « vendre » un projet de type Loire à Vélo Nature (figure 37).

3-4.2 Modes de représentation

La [figure 35](#) est un support d'explications attestant des difficultés rencontrées durant le test des « scénario beta » de La Loire à Vélo. Ce type d'image permet d'expliquer les autres problèmes que nous avons rencontrés.

La [figure 36](#) est support de raisonnement. Cette carte permet de localiser des typologies d'actions globales. Cette localisation s'appuie sur les potentiels observés in-situ qui répondent aux objectifs de la stratégie conceptuelle.

La [figure 37](#) est un support d'image qui offre la vision d'une ballade à travers la naturalité ligérienne.

3-4.3 Evaluation

Figure 36

- **Cohérence** : Cette carte de travail est un outil instructif pour la commande. Grâce à cette carte, nous pouvons également localiser les projets des communes pour les mettre en parallèle avec nos intentions. Ce type de transversalité
- **Pertinence** : Le fait de localiser des principes d'action apporte une dimension concrète à l'étude. Toutefois, nous n'expliquons pas d'où proviennent ces principes. Il faudrait donc associer à ce document un autre support justifiant la nature de ces principes d'aménagement.
- **Efficience** : La concrétisation de chacun des principes reste assez aléatoire. Elle dépendra des principes validés par les acteurs durant la concertation.

L'utilisation de ce document est effective durant les moments de co-construction. Ces repères spatiaux incitent l'équipe de conception à partager une vision commune de l'esquisse.



Figure 35 : Difficultés de franchissement à vélo. B. Commolet, 2012

6 PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT + 1 CONCEPT



Figure 36 : Carte de localisation des principes d'action sur le secteur du Thoureil B. Commolet, 2012



Figure 37 : L'image d'une Loire à vélo Nature B. Commolet, 2012

3.5 - Solutions formulées d'après l'échelle parcellaire



3-5.1 Eléments constitutifs

Suite aux investigations à vélo, nous avons arpenté certaines parcelles à pieds. Cela nous a permis de faire des découvertes enrichissantes, notamment au niveau de l'identité culturelle du secteur et de la diversité des ambiances des prairies pastorales (annexe 7). J'ai remarqué **une concentration mégalithique sur les hauteurs du Thoureil**. On pourrait très bien accéder à ce site historique à vélo s'il était indiqué sur le trajet.

Le menhirs étaient un moyen de connexion entre les énergies terrestres (courants telluriques, cours d'eau souterrains) et les énergies célestes. Cette valeur patrimoniale (une cosmologie ici), peu mise en avant jusqu'alors, pourrait être partagée avec les usagers comme **une marque de sensibilisation** à la fragilité des lieux. Le menhir, ce rocher taillé et érodé, est à mon sens **un symbole identitaire** du secteur du Thoureil. C'est également un vecteur de **la notion de mouvement** : du rocher au grain de sable, telle est l'érosion en mouvement constant. C'est pourquoi, j'ai décidé d'utiliser cette image comme un concept pour parler de nos intentions d'aménagements. C'est donc en se servant du potentiel culturel du lieu qu'apparaît un concept.

Ainsi nous avons pu proposer le principe d'antenne culturelle dans la Loire à Vélo (figure 39). Il s'agit d'amener les visiteurs à poser un autre regard sur une richesse paysagère encore peu soulignée comme telle : la géomorphologie culturelle (Panizza & Piacente, 2003)

3-5.2 Modes de représentation

La [figure 39](#) est un support d'explication pour localiser les nouveaux sentiers cyclable.

La [figure 40](#) est un support cherche à montrer une intention de déclinaison : de l'identité mégalithique à sa réinterprétation au sein de jardins touristiques.

La [figure 41](#) est un support d'image qui donne un exemple de l'intégration de l'intention précédente au sein d'un espace ligérien reconnu par les acteurs de LDD.

3-5.3 Evaluation

Figure 41

- **Cohérence** : la commande ne demandait pas d'introduire un concept identitaire à travers les aménagements.
- **Pertinence** : Le programme n'envisageait pas de « recréer une valeur patrimoniale » au sein d'une zone de rencontre. Toutefois, nous pouvons penser qu'un tel aménagement en bord de Loire pourrait être bien accueilli par les touristes.
- **Efficiences** : On imagine difficilement les pouvoirs publics intégrer un jardin mégalithique si imposant au niveau de leurs berges fluviales. Pourtant cette idée a pu séduire certains partenaires et aujourd'hui nous allons créer un jardin minérale dans un site plus intime. La réalisation de cette image a permis de transmettre un message conceptuel pour la suite.

Pour que cette image et surtout son concept puisse être exploité par la suite, un discours d'anticipation est nécessaire. Il faut se méfier des images qui portent un sens trop fort, d'autant plus lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de messages préventifs.

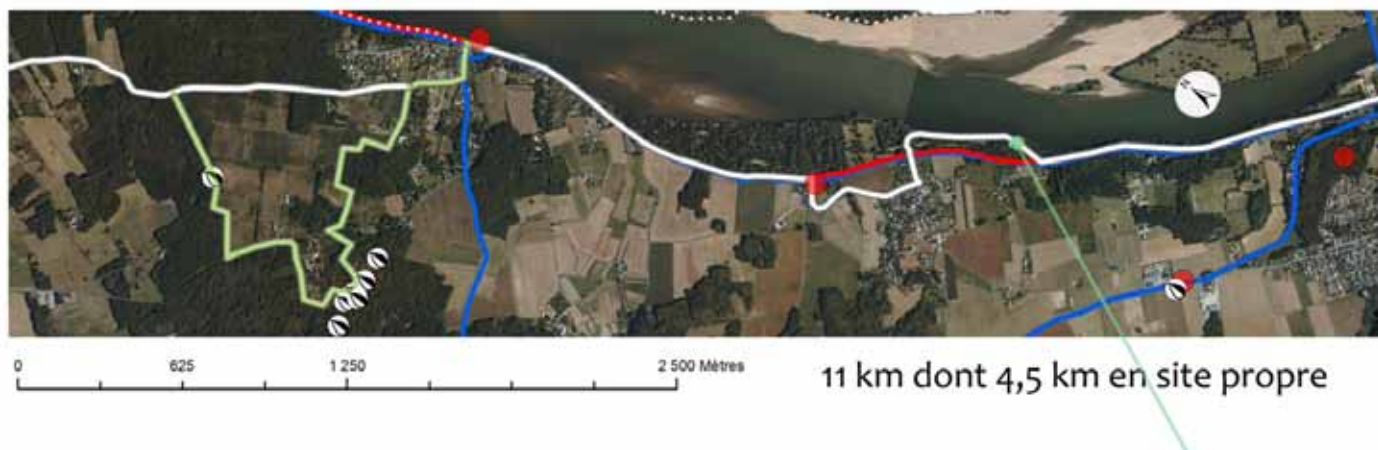


Figure 39 : Principe d'une antenne vers les menhirs du Thoureil. B. Commolet, 2012

Le trait en vert représente l'antenne qui traverse une zone à proximité des menhirs.



Figure 40 : Interprétation de l'identité culturelle. B. Commolet, 2012

Puisqu'il existe des menhirs dans le secteur, nous pourrions reprendre cette icône dans nos aménagements, notamment au niveau des aires d'arrêt. Cela ferait un rappel identitaire pour les touristes. En se servant de l'héritage existant, nous favorisons le potentiel touristique du secteur.



Figure 41 : Proposition d'un jardin des menhirs aux Rosiers-sur-Loire. B. Commolet, 2012

Un travail de croisement entre l'interprétation de la géomorphologie culturelle et la requalification d'une aire d'arrêt contribue à exploiter le potentiel identitaire du secteur d'étude.

Conclusion

J'ai adapté une méthode de **résolution de problèmes** au cas d'une conception paysagère. L'un des intérêts de cette méthode est de comprendre la trajectoire adoptée. Le changement d'échelle nous a permis d'apprécier différents niveaux de la conception. Le fait de raisonner les problèmes à chaque niveau définit un **protocole** de résolution efficace. L'expression des solutions s'appuie fortement sur **les potentialités du paysage**. Il convient de les dévoiler à travers nos modes de représentations professionnelles.

Les deux types de problématiques identifiés m'apparaissent comme les piliers d'une conception paysagère. L'aspect **stratégique du projet** semble diriger la démarche, tandis que l'analyse des « **objets paysagers** » permet de formuler des objectifs et des intentions concrètes.

Bien que le changement d'échelle soit prescrit par la commande, ce processus m'apparaît essentiel dans une conception paysagère. Grâce aux trajets entre les échelles, mes investigations m'ont amenées à **composer un projet à plusieurs niveaux d'interprétation**. Je pense notamment à l'interprétation de l'identité mégalithique qui m'a conduit à proposer des alternatives culturelles pour La Loire à Vélo. C'est pourquoi, je pense que **la démarche multiscalaire génère des dispositifs d'ingénierie** qui forment nos propres modèles de création.

Comme ce travail de réflexion a été fait après coup, il serait intéressant de reprendre la démarche dans un autre contexte. Les méthodes d'identification et de résolution de problèmes sont **peu évidentes à maîtriser en temps réel** car beaucoup d'étapes et de processus peuvent être contractés selon la nature d'un projet. Dans le cas des nouvelles expérimentations méthodologiques, il serait judicieux d'analyser les méthodes plus adaptées à différents types de projets paysagers.

La formulation de problématiques paysagères est avant tout un exercice d'identification. Nous investissons **des phénomènes de complexité** pour ensuite interpréter des facettes de paysage à travers leurs réalités matérielles. L'exploitation de cette matière épaisse nous pousse à inventer des réponses satisfaisantes pour nos commanditaires. Même si nous n'avons pas évoqué **les processus d'invention** dans ce mémoire, ces derniers tiennent sans doute une place primordiale dans la théorie de la démarche de projet.

L'apparition du terme « **stratégie conceptuelle** » inédit pour moi auparavant, m'apparaît aujourd'hui comme un outil d'intérêt pour penser la progression. La stratégie concourt à fixer des échéances temporelles ou, tout du moins, des points d'étape. C'est très important car, dans notre profession, la planification est parfois hasardeuse. La stratégie conceptuelle possède également l'avantage de formuler des prescriptions d'investigations. Ces objectifs nous permettent de distinguer des sous-problèmes, des intuitions et des intentions. Ainsi le concepteur peut s'inscrire dans un **processus de composition** en étant attentif à chacune des temporalités de son projet. (figure 42).

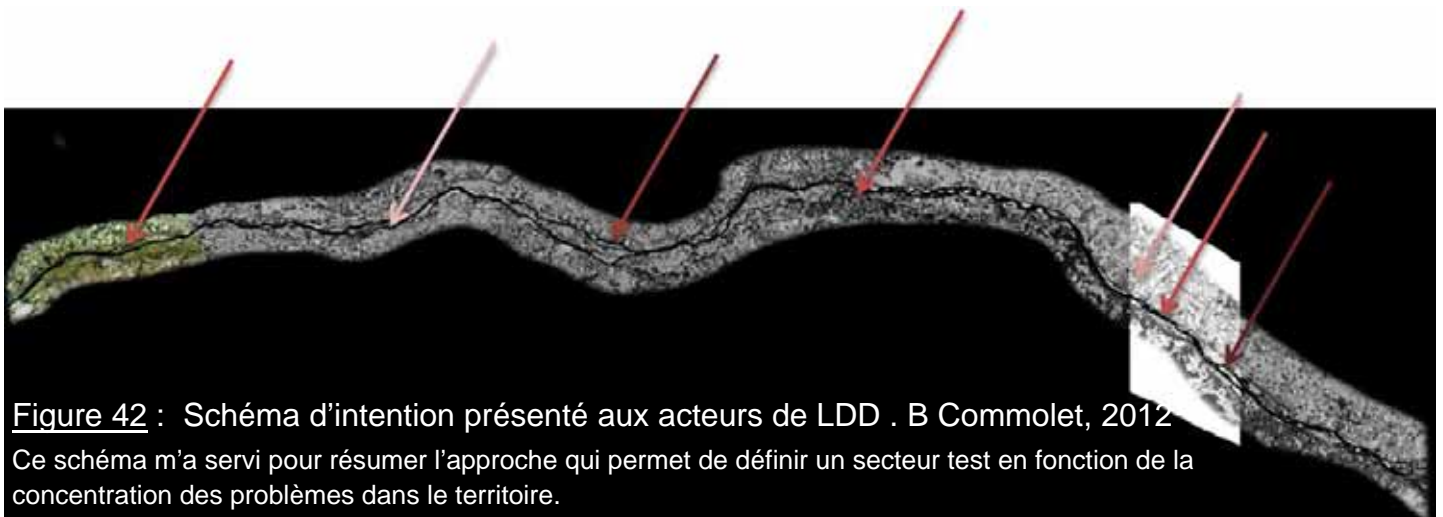


Figure 42 : Schéma d'intention présenté aux acteurs de LDD . B Commolet, 2012

Ce schéma m'a servi pour résumer l'approche qui permet de définir un secteur test en fonction de la concentration des problèmes dans le territoire.



Figure 43 : Vue de la Loire entre Amboise et Lussault. De Jean-Pierre Louis Laurent Houel en 1769

L'approche adoptée participe à **révéler une part d'un héritage paysager**. Le mot « héritage » est celui qui a sans doute le plus sa place dans ma pratique professionnelle. Il prend soit la forme d'un **substrat tangible**, présent dans le site (le vivant, le minéral, les volumes, la lumière), ou bien la forme immatérielle de **valeurs cognitives propres au concepteur** (l'éthique du projeteur, l'importance des croyances locales, le plaisir de traverser des ambiances contrastées).

Dans la conception paysagère, **la posture est une notion primordiale**. Elle donne le ton des investigations. Selon la posture que l'on revêt, nous percevons les espaces d'un point de vue univoque mais contrasté. Parallèlement, **notre éthique professionnelle nous conduit à agir en faveur de certains intérêts**. On peut effectivement se poser la question de pourquoi composer des espaces récréatifs pour des touristes à une époque où l'urgence écologique est plus que reconnue. Cela dépend donc des messages que nous cherchons à transmettre par nos compositions de jardins ou de territoire.

A titre d'illustration, dans un projet, nombreux de mes collègues choisiraient d'évoquer la mémoire du site. D'autres verseraient plutôt dans le paradigme écologique ou dans le design d'espace. Quelque soit leurs choix, leurs artefacts doivent tout de même répondre à des critères opérationnelles. Comme nous percevons et reformulons différemment ces contraintes, les réponses conçues seront toujours variables. **On ne peut pas mettre une conception en équation**. Notre richesse se tient bien dans cette diversité issue de nos voyages, de nos rencontres et surtout de notre culture pédagogique. J'ai remarqué que durant les ateliers de projets, les formes élaborées seront toujours changeantes d'un concepteur à l'autre, même si les finalités sont souvent respectées. C'est déjà le cas entre étudiants de paysage où nous convoquons tous des postures personnelles. **Il nous appartient de revendiquer la diversité de nos regards et de nos formations** (cf. l'Union Française des Etudiants en Paysage).

La posture est souvent induite par **la relation que les acteurs du projet entretiennent avec leur « pays »**. Cette relation fait naître une attention particulière, voir des raisons pour formuler un projet de territoire. Si l'on m'a demandé d'ouvrir les paysages, c'est sans doute parce que **l'image sociale de la Loire est perçue comme un espace sauvage qui doit respirer** (figure 43). Chaque acteur de la mission LDD s'accordait à peu près sur ce constat. Ils envisageaient l'image ligérienne de façon similaire mais ne l'appréhendaient pas dans les mêmes proportions. C'est bien leur posture qui donnait tantôt plus de poids aux valeurs de loisir ou aux valeurs environnementale (Droz, 2005). **Les questions complexes de la posture des paysagistes restent donc à approfondir à travers les influences qui les impactent**.

Enfin, l'héritage le plus complexe et qui structurent transversalement la conception demeure la culture du concepteur. Celui-ci s'adapte à chaque projet et mobilise des connaissances et des compétences variables qui définissent sa faculté d'écoute, de respect ou de partage. **Le plus grand héritage du paysagiste est sans doute sa capacité d'imaginer l'espace** autrement à partir de son regard. Cette habilité place le concepteur de paysage sur une voie entre la rêverie et le rationalisme (Bachelard, 1957).

Annexes





Annexe I : Charte d'engagement

Engagement des signataires

Les collectivités publiques signataires de la présente charte s'engagent à :

- ✓ **CONTRIBUER**, dans le cadre de leurs compétences et de leurs missions, à la valorisation du site Val de Loire - Patrimoine mondial de l'UNESCO dans le respect de l'intégrité de ses paysages culturels vivants ;
- ✓ **RENFORCER** l'attractivité du Val de Loire - Patrimoine mondial par une exigence de qualité dans leurs interventions en matière de préservation du patrimoine paysager, naturel et bâti, de développement économique et social du territoire et d'accueil résidentiel et touristique ;
- ✓ **UTILISER** avec le concours de la Mission Val de Loire le label UNESCO selon les modalités d'un cahier des charges validé par la Conférence territoriale ;
- ✓ **SE CONCERTER** avec les différents partenaires institutionnels, privés et publics du site pour instaurer un échange permanent d'informations sur leurs initiatives respectives en matière de valorisation du paysage culturel ligérien ;
- ✓ **PARTICIPER** à des actions de coopération avec les collectivités territoriales des sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment le long des grands fleuves mondiaux ;
- ✓ **DEVELOPPER** des programmes d'actions, concertés et concrets, de mise en valeur conformes aux principes de l'inscription du Val de Loire sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, notamment dans les domaines :
 - De la protection et la mise en valeur de l'environnement et du paysage naturel,
 - De la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et fluvial, monumental et vernaculaire,
 - De la valorisation de produits et services culturels, économiques, touristiques, et artistiques,
 - De la communication locale, nationale et internationale,
 - De la sensibilisation des scolaires et du grand public,
 - De l'animation et la mise en réseau des centres d'interprétation culturels et naturels,
 - Du soutien au développement d'activités universitaires de formation et de recherche liées à la gestion et la valorisation du patrimoine.

Ces thèmes feront l'objet de documents d'informations à destination des élus et des associations concernées.

La préservation et la conservation du patrimoine naturel et bâti le long de la Loire sont étroitement liées à l'existence de mesures de protection contre les inondations. Le Plan Loire Grandeur Nature constitue un cadre politique et financier essentiel pour la réalisation de ces engagements, notamment au titre de la valorisation du patrimoine.

Ces engagements, fidèles aux principes de la Convention pour la protection du Patrimoine mondial de l'UNESCO, tendent vers un objectif commun :

METTRE EN OEUVRE un Projet territorial de valorisation durable, à l'échelle du site, dans une perspective internationale d'échanges économiques, culturels et scientifiques.

➤ ***Suivi***

Le suivi des engagements sera assuré par la Mission Val de Loire - Patrimoine mondial. Il fera l'objet d'une communication annuelle devant la Conférence Territoriale et d'une diffusion auprès de l'ensemble des collectivités signataires.

Cette communication annuelle sera l'occasion d'un bilan, d'un débat et d'une mise en cohérence concertée des initiatives.

➤ ***Modification des engagements***

Toute proposition de modification du contenu de la Charte fera l'objet de la même procédure d'approbation que celle utilisée pour la présente Charte.

➤ ***Adhésion à la Charte***

L'ensemble des Collectivités locales et des structures et associations représentatives de la société civile sont invités à approuver la Charte. Une publication des adhésions pourra être faite à l'occasion de chaque Conférence territoriale.

En présence de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, *Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable*, et de Monsieur Jean-Pierre LACROIX, *Préfet de la Région Centre, Coordonnateur du Plan Loire*, Orléans, le 25 novembre 2002,

Les membres de la Conférence territoriale signataires,

Le Conseil régional du Centre,
Le Conseil régional des Pays de la Loire,
Le Conseil général du Maine et Loire,
Le Conseil général d'Indre et Loire,
Le Conseil général du Loir et Cher,
Le Conseil général du Loiret,
La Ville d'Orléans,
La Ville de Blois,
La ville de Tours,
La ville de Saumur,
La Ville de Chinon,
La Communauté d'Agglomération d'Orléans,
La Communauté d'Agglomération de Blois³
La Communauté d'Agglomération de Tours,
La Communauté d'Agglomération d'Angers,
La Communauté d'Agglomération de Saumur,
L'Etablissement Public Loire,
Le Parc Régional Loire - Anjou - Touraine,
Le SICALA du Loiret,
Le SICALA de Loir et Cher,
Le SICALA d'Indre et Loire,
Le SICALA du Maine et Loire

³ La Communauté de communes du Blaisois doit devenir Communauté d'Agglomération à partir de Janvier 2003

Annexe II : Extraits Plan de Gestion MVDL

ORIENTATION 3.2 : MAINTENIR LES PAYSAGES OUVERTS DU VAL ET LES VUES SUR LA LOIRE

Objectif 3.2.1 : Préserver les paysages jardinés liés aux cultures spécialisées

Diagnostic :

Identité :

Les terres alluvionnaires du val ont permis le développement d'une agriculture à la fois diversifiée et spécialisée. Maraîchage, arboriculture, horticulture, viticulture y ont pris leur place et ont fait la réputation du Val de Loire, Jardin de la France et construit un paysage jardiné, organisé autour de cultures spécifiques et d'un parcellaire de dimensions réduites, à taille humaine, offrant un paysage de grande qualité.

Cette agriculture à haute valeur ajoutée est à l'origine d'une grande variété de produits spécifiques du Val participant à son identité : vins AOC, variétés fruitières locales, productions légumières spécifiques, souvent situées à proximité immédiate des grandes agglomérations ligériennes (« ceintures maraîchères »). Ces productions offrent des paysages spécifiques (coteaux viticoles, parcelles maraîchères, vergers), contrastant avec les paysages habituels de grandes cultures, rencontrés notamment sur les plateaux dominant le val.

Les parcelles, de petite taille, imbriquées dans le parcellaire plus vaste des champs et des prés, forment un contraste fort et apportent une palette de formes et de couleurs, diversifiant et enrichissant le paysage : grandes parcelles des vergers de production, micro parcelles maraîchères, simples rangées des parcelles vivrières.



Fig. 48 : Cultures maraîchères en plein champ.
(Typologie paysagère de la vallée de la Loire – A. Mazas, Dren Centre, 1999)



Fig. 49 : Vergers en exploitation.
(Photographie Dren Centre, 2009)



Fig. 50: Jardins et petites parcelles de cultures vivrières en pied de coteau
(Photographie Dren Centre, 2008)

Menaces :

L'évolution des filières agricoles, avec la diminution importante des cultures spécifiques du val de Loire au profit des grandes cultures (céréales, colza) constitue la principale menace. Elle génère une modification profonde des paysages agricoles, conduisant à une simplification et une banalisation de ces derniers : apparition de cultures très courantes (maïs), agrandissement du parcellaire, disparition des haies brise-vent et du bocage.

ORIENTATION 3.2 : MAINTENIR LES PAYSAGES OUVERTS DU VAL ET LES VUES SUR LA LOIRE

Objectif 3.2.2 : Maintenir les paysages viticoles

Diagnostic :

Identité:

La vigne est la culture spécialisée emblématique du Val de Loire, , porteuse d'une image forte et reconnue comme l'un des fleurons du patrimoine paysager en France. Le Val de Loire constitue la 3^{ème} région viticole au niveau national (en production) et compte 68 appellations d'origine contrôlée dont 15% de la superficie se situent sur les communes concernées par le site UNESCO. La vigne offre des paysages ouverts souvent remarquables, éminemment caractéristiques du Val de Loire : parcelles à flanc de coteau surplombant la Loire, sur les terrasses dominant le Val ou entourant la ville.



Fig. 55 : Vignes au pied de la levée, à l'entrée de la ville.
(Photographie Dren Centre, 2009)



Fig. 56: Parcelles de vignes, en sommet ou en flanc de coteau, dominant le val et la Loire.
(Photographie Dren Centre, 2008)

ORIENTATION 3.2 : MAINTENIR LES PAYSAGES OUVERTS DU VAL ET LES VUES SUR LA LOIRE

Objectif 3.2.3 : Eviter la fermeture des paysages du val en maintenant des prairies alluviales

Diagnostic :

Identité:

Les terres des plaines alluviales, inondables, du Val ont longtemps été consacrées à l'élevage. Elles favorisèrent le développement d'un bocage au paysage caractéristique, marqué par un réseau de haies hautes ou basses encadrant et délimitant les prairies pâturées, par la présence des animaux, des bosquets et des nombreux arbres champêtres isolés, à la forme caractéristique (« port en boule », arbres taillés en « têtard »). Dans ce paysage, la place de l'arbre est prépondérante et l'élevage reste la garantie de son maintien.

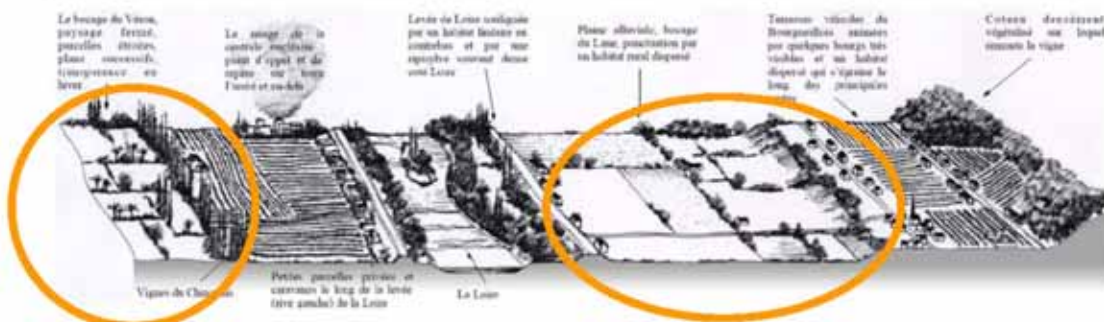


Fig. 62 : Le bocage ligérien. Bloc diagramme de l'unité paysagère de la confluence Loire Vienne. (Etude des paysages de l'Indre et Loire, Agence Bosc - Pigot, Dren Centre, DDE 37, 2001)

Le paysage de ce bocage ligérien, plus ou moins cloisonné selon le maillage du réseau de haies et des bosquets, reste un paysage ouvert ou semi ouvert, rarement fermé (le bocage très dense du Véron semble constituer une exception). Des vues et échappées vers le fleuve, des vues lointaines vers le val ou vers le coteau restent possibles. A cette échelle, la composition générale des paysages ligériens et l'organisation de ses différents éléments (le fleuve, le val, le coteau) restent perceptibles et lisibles.



Fig. 63 : Prairies, haies, bosquets et arbres isolés structurent le bocage ligérien. Un paysage cloisonné, jamais fermé. (Etude des paysages de l'Indre et Loire, Agence Bosc - Pigot, Dren Centre, DDE 37, 2001)



Fig. 64 : Le bocage ligérien : prairies pâturées et arbres taillés en « têtards ». (Photographies Dren Centre, 2008)

ORIENTATION 3.2 : MAINTENIR LES PAYSAGES OUVERTS DU VAL ET LES VUES SUR LA LOIRE

Objectif 3.2.4 : Concilier grandes cultures et paysages de qualité

Diagnostic :

Identité :

Le paysage agricole du Val, si ouvert soit il, n'est pas totalement dénudé pour autant et présente de nombreux éléments - chemins bocagers, arbres d'alignement, haies champêtres ou brise - vents, boisements le long des cours d'eau, bosquets et arbres isolés, calvaires - venant ponctuer le parcellaire agricole. Outre leurs nombreux autres intérêts (biodiversité, qualité des eaux), ces éléments de paysage sont source de diversité. Ils sont également la garantie d'un paysage et d'un cadre de vie de qualité.

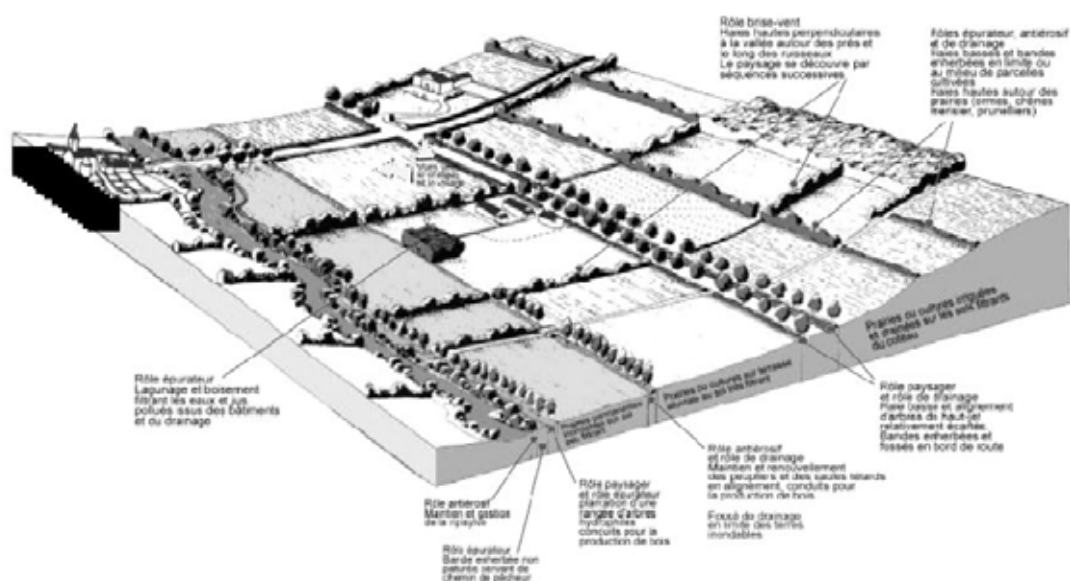


Fig. 69 : Le Val agricole : un paysage ouvert, composé d'éléments nombreux et divers.
[Bloc diagramme de la vallée de la Mayenne dans le Maine-et-Loire, dessin F. Bonneaud in L'agriculture et la forêt dans le paysage, MAAPAR 2002]

Menaces :

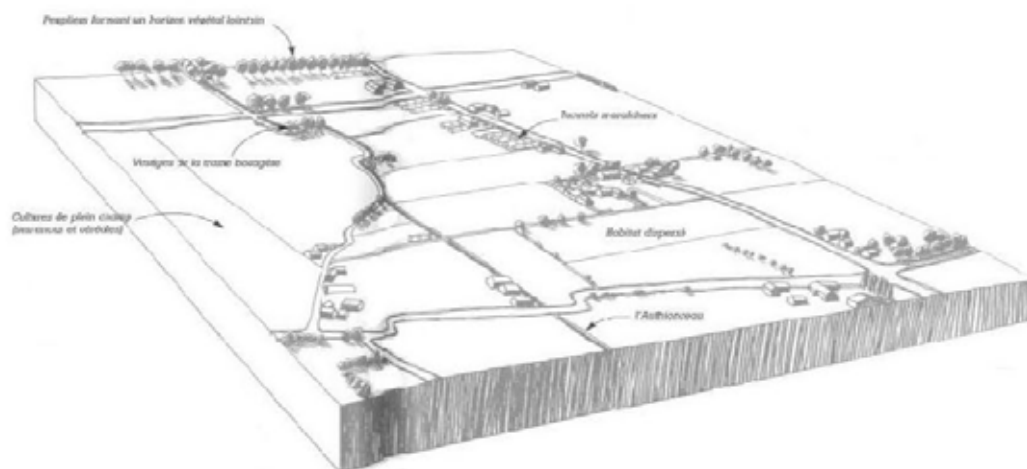
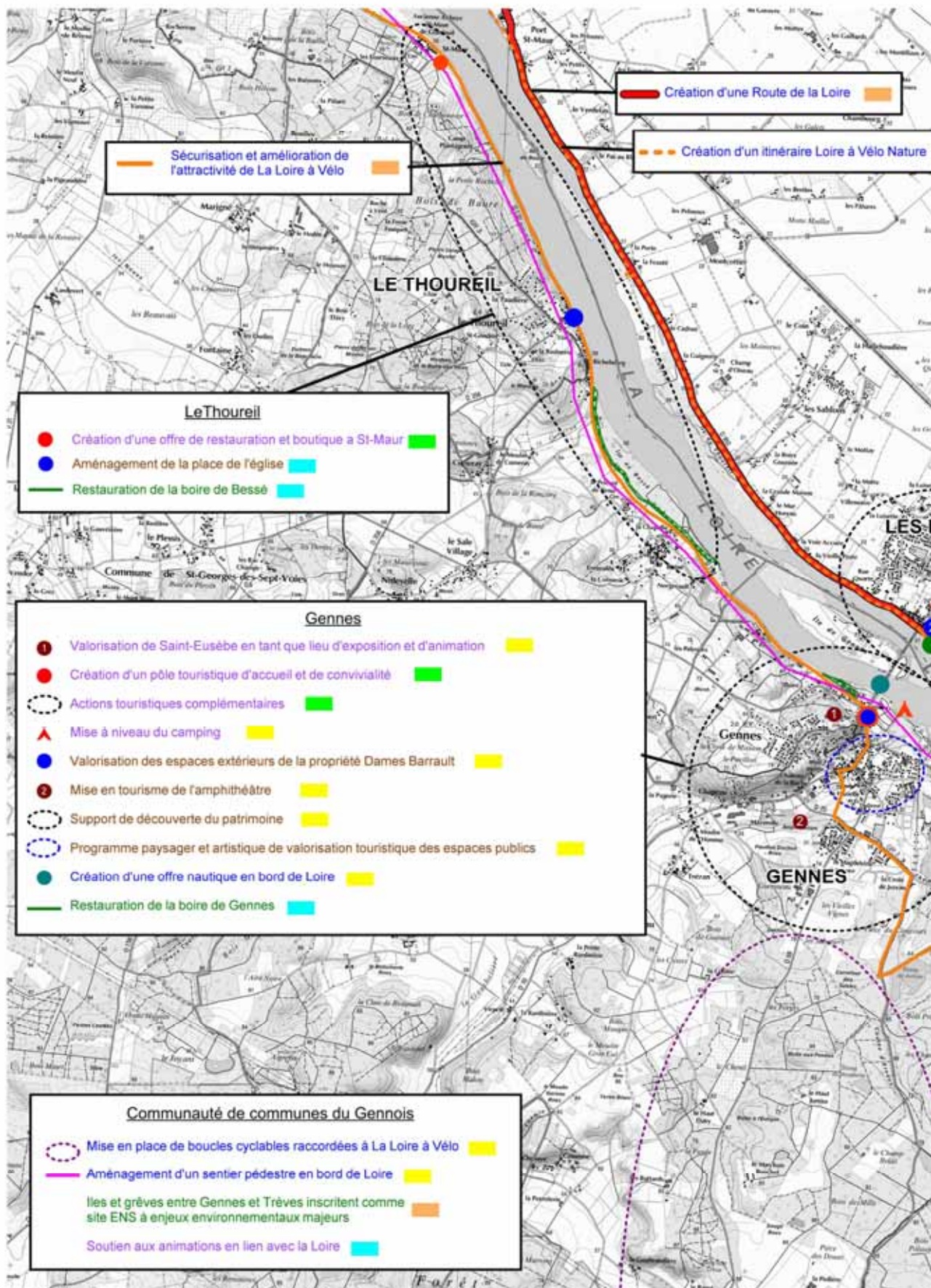
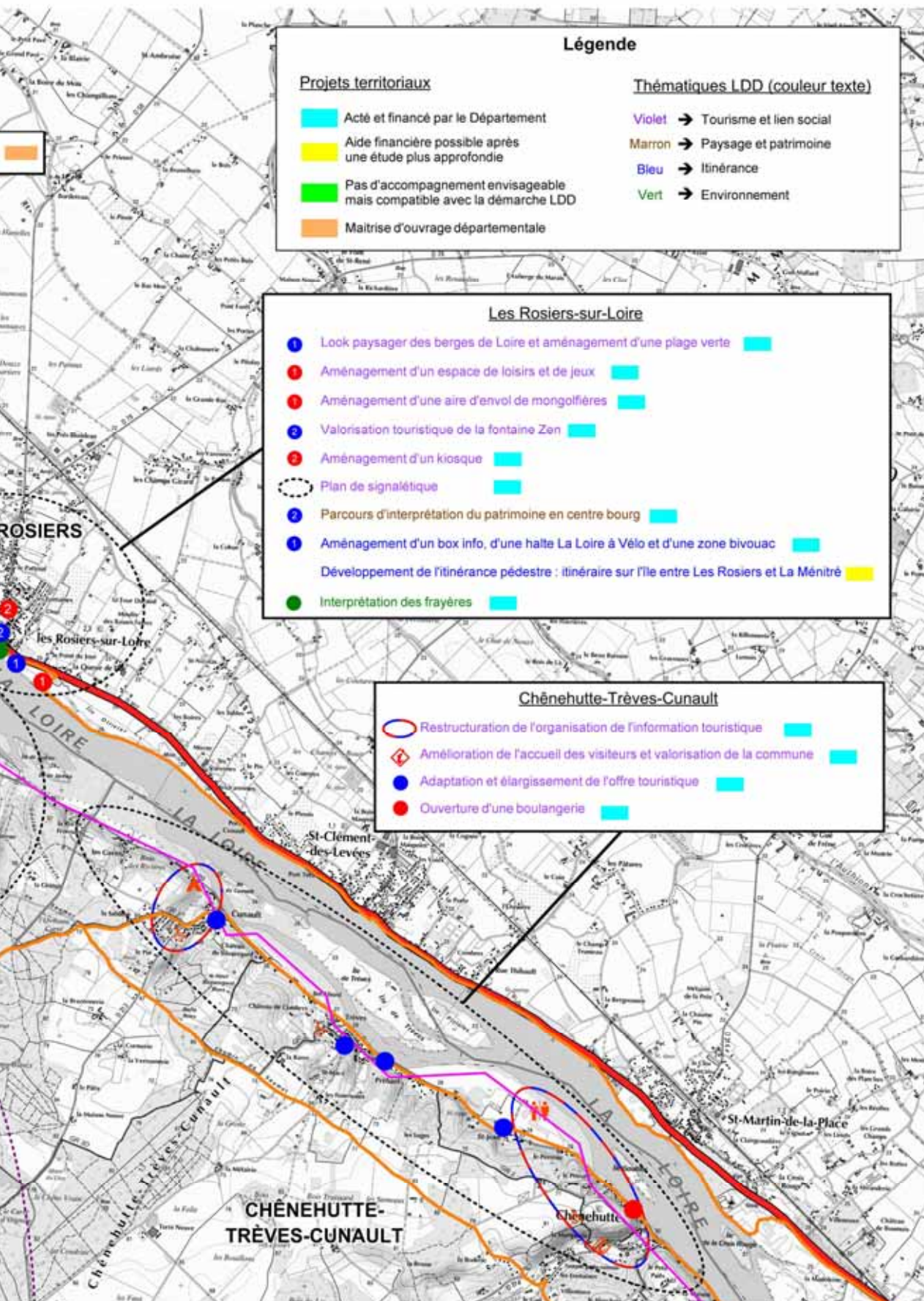


Fig. 70 : Disparition de la trame bocagère, laissant place à un paysage très ouvert mais déstructuré et simplifié.
[Bloc diagramme du Val d'Aubion : la plaine de Longué, in Agriculteurs et paysages, R. Ambroise, F. Bonneaud, V. Brunet-Vinck, 2000]

Annexe III : Repérage des projets communaux à proximité du secteur test.





Annexe IV : Le site classé du Thoureil.

Le Thoureil-Saint-Maur, site classé en 2008 (Maine-et-loire)

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> 15 juin 2011 (mis à jour le 4 juillet 2012)

Par décret du 3 juin 2008, publié au Journal officiel du 5 juin 2008, a été classé parmi les sites du département du Maine-et-Loire, l'ensemble formé par le Thoureil-Saint-Maur, sur le territoire des communes de La Ménitré, Les Rosiers-sur-Loire, Saint-Georges-des-Sept-Voies, Saint-Mathurin-sur-Loire et Le Thoureil.

Superficie hectares : **900 hectares**

Critères de classement : **pittoresque**

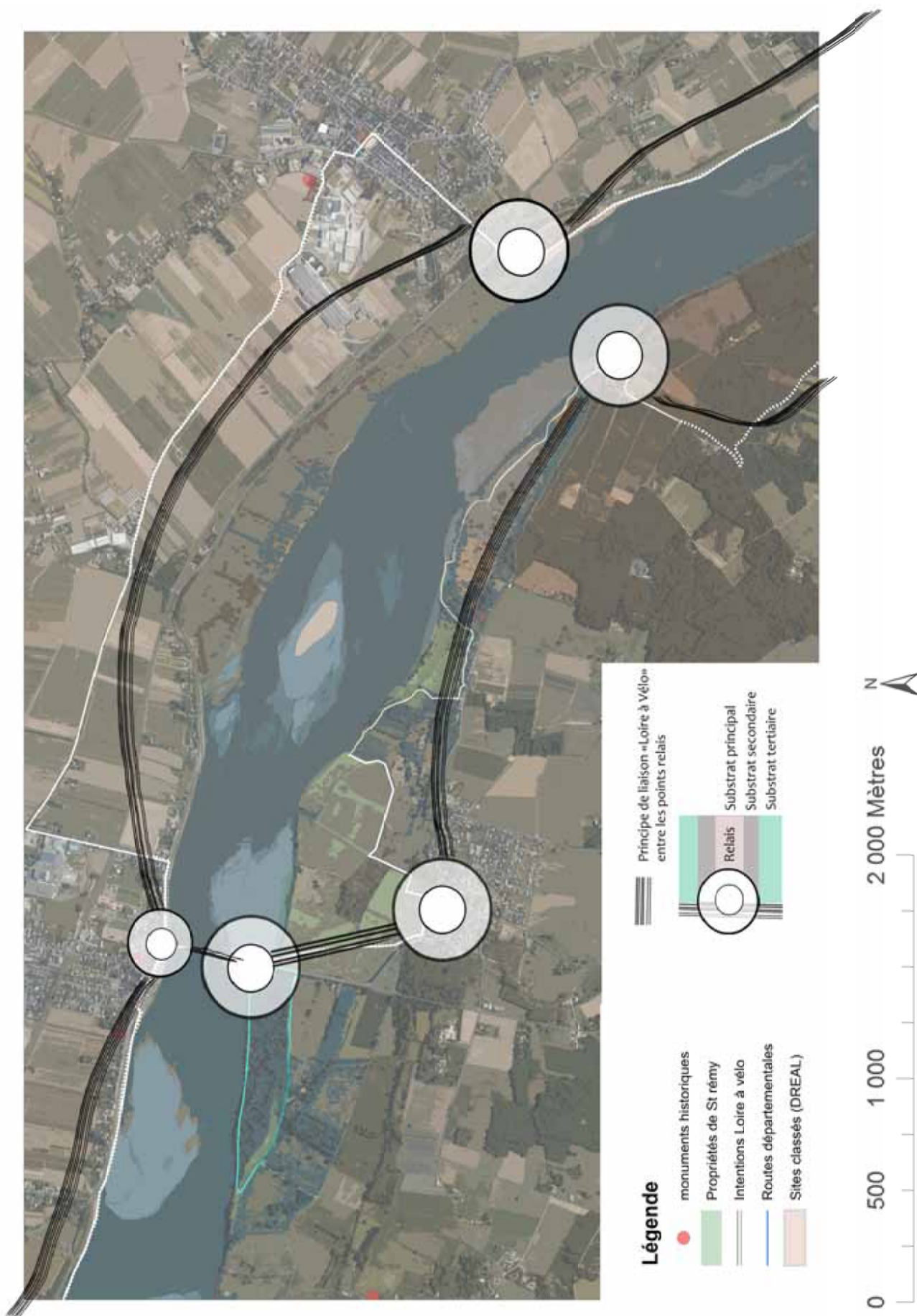


Localisé à égale distance entre Saumur à l'amont et Angers à l'aval, le site du Thoureil - Saint-Maur proposé au classement englobe les deux rives de la Loire ici séparées de 500 mètres. Centré sur la commune du Thoureil, cet espace inclut le territoire de quatre autres communes riveraines : La Ménitré, Les Rosiers-sur-Loire, Saint-Georges-des-Sept-Voies et Saint-Mathurin-sur-Loire. Tout en prenant en compte des composantes très représentatives de l'espace ligérien, ce vaste ensemble paysager réunit un nombre important de lieux de mémoire et de réalisations remarquables dont l'histoire est indissociable de celle du fleuve. Ainsi, en rive gauche, la façade ligérienne du Thoureil, par son histoire, par sa configuration et par la qualité exceptionnelle de ses composantes architecturales, présente un ensemble de tout premier ordre. De même, l'ensemble remarquable de l'abbaye de Saint-Maur, avec l'imposante façade de tuffeau du bâtiment conventuel, se détache sur la rive et participe à la monumentalité du paysage. En rive droite, la « Grande levée », ouvrage singulier et monumental de l'Anjou, permet une découverte privilégiée des paysages ligériens. Par ailleurs, la Loire présente sur cette section une inflexion nord très prononcée, qui met en scène de manière singulière des paysages aux perspectives spectaculaires et emblématiques.

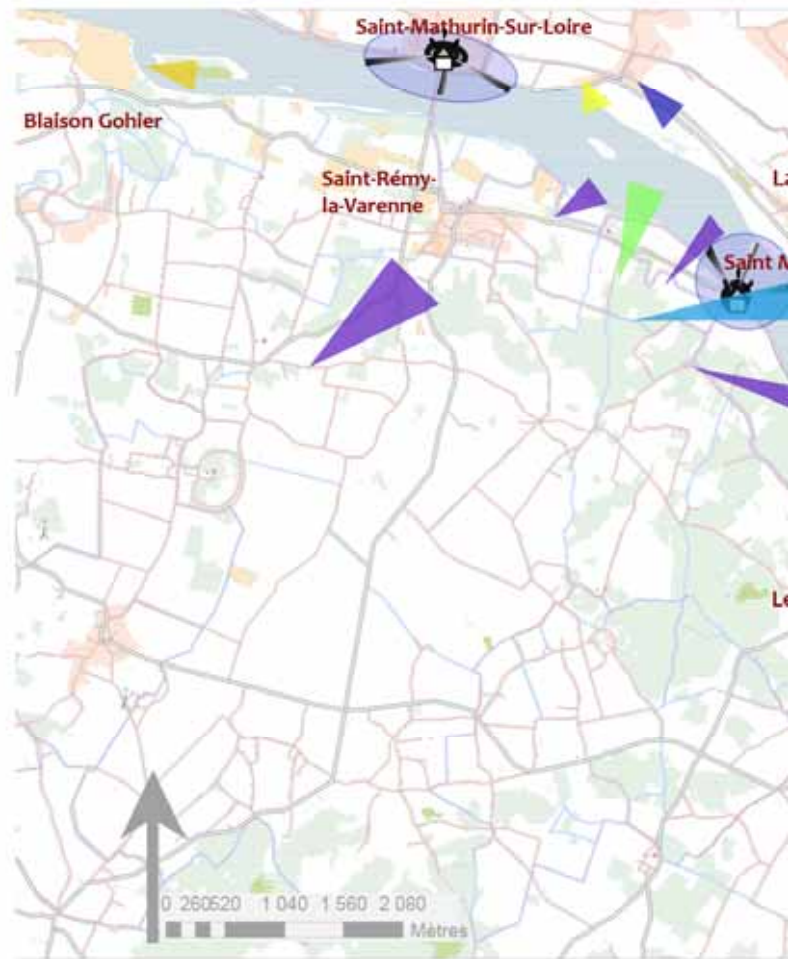
Traditionnellement présenté comme appartenant à la « Loire saumuroise », cet espace est situé dans le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine créé en 1996 sur les régions Centre et Pays-de-la-Loire. Ce secteur ligérien appartient, en outre, au vaste ensemble désigné « Val de Loire » inscrit en 2000 au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui couvre un site s'étendant sur 280 kilomètres de Sully-sur-Loire en région Centre à Chalonnes-sur-Loire en région Pays-de-la-Loire. Le classement proposé intervient dans le cadre du programme de protections engagé en Maine-et-Loire sur ce secteur.

La mise en œuvre d'une protection forte telle que le classement au titre des sites permettra de préserver l'ensemble des espaces naturels et des sites bâtis remarquables participant directement au paysage ligérien et d'en assurer la cohérence.

Annexe V : principe des points relais

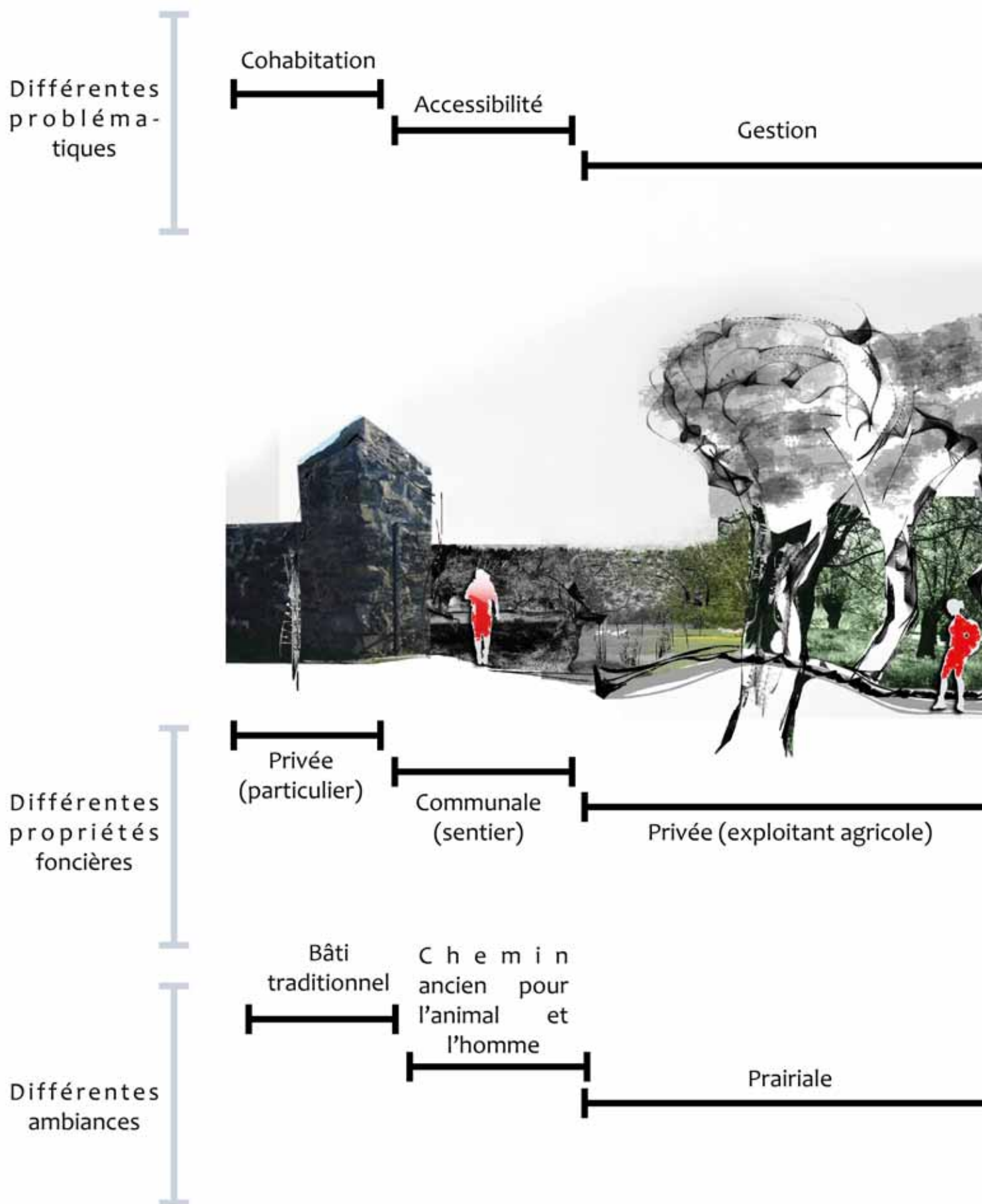


Annexe VI : Compilation de vues remarquables

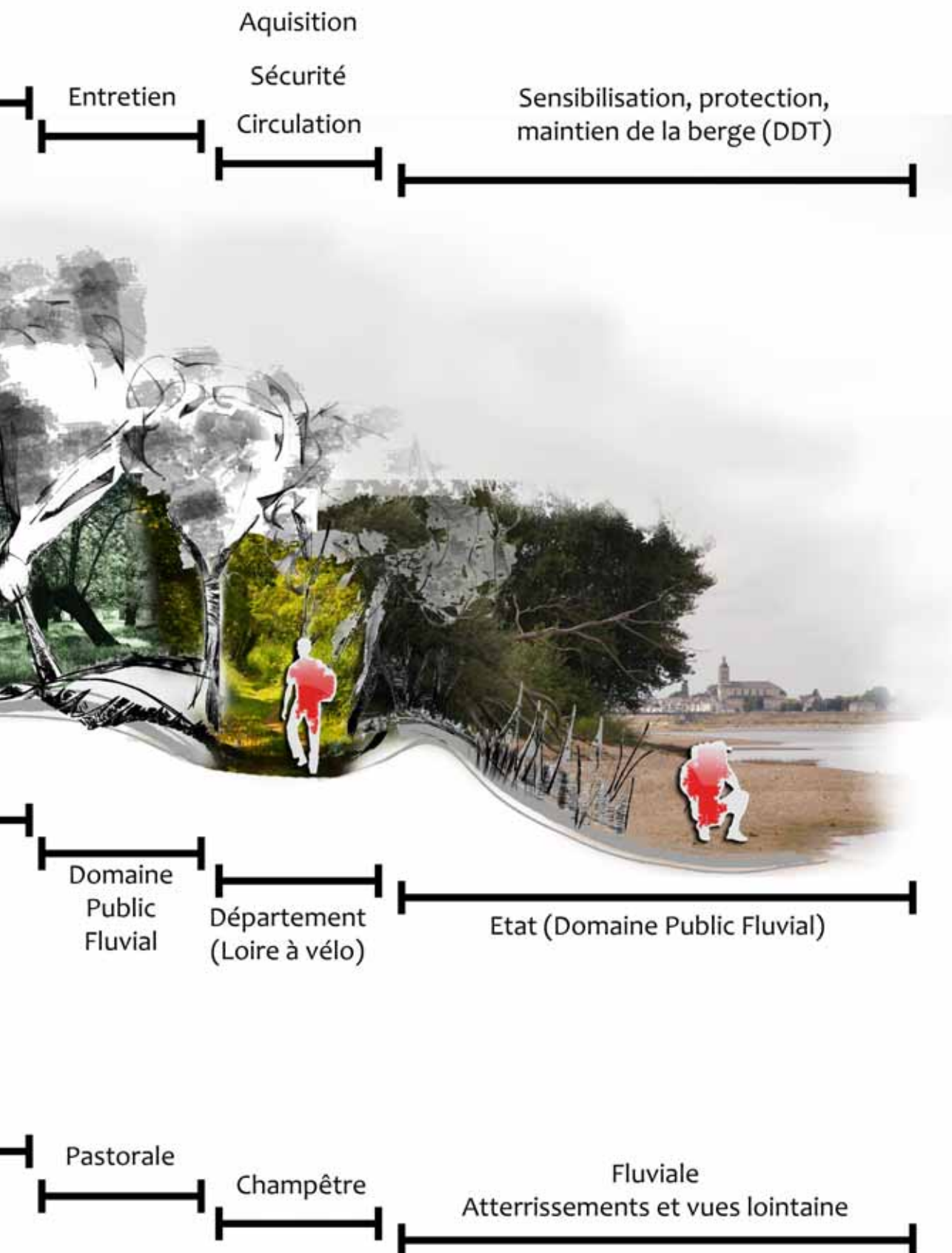




Annexe VII : Les ambiances autour des berges et



des prairies de Saint-Rémy-la-Varenne



Liste bibliographique

- Alluin P.** (1998). Ingénieries de conception et ingénierie de production. Éditions Plan Urbanisme Construction Architecture.
- Bachelard G.** (1957). La poétique de l'espace. Paris : P.U.F., 215 p.
- Beneddouch, A.** (1998). Le processus d'élaboration d'un projet d'architecture, Paris ; Montréal : L'Harmattan, 1998, 327p.
- Berque A.** (1995). Les raisons du paysage. Paris, Hazan, 190 p.
- Berque A., Conan M , Donadieu P., Lassus B., & Roger A.** (1994). Cinq propositions pour une théorie du paysage. Seyssel Champ Vallon, 123 p.
- Besse J. M.** (2009). Le *goût* du monde, Exercices de paysage. Actes Sud, Ecole Nationale Supérieure du Paysage, Arles, 232 p.
- Boudon P.** (1989). Enseigner la conception. Rapport final, LAREA, Paris-Nancy.
- Boudon P.** (2002). Échelle(s) : l'architecture comme travail d'épistémologue , Paris : Anthropos, 333p.
- CERTU, CNVVF, FNCAUE,** (2011). Aménager avec le végétal, Pour des espaces verts durables. Edition du Certu, Lyon, 337 p.
- Cheng F.** (2005). Cinq méditations sur la beauté. Albin Michel, Paris, 168 p.
- Collectif** (2001). Carnet du paysage 7, Autour du projet. Acte Sud, Ecole Nationale Supérieure du Paysage, Arles, 192 p.
- Collectif** (2006). Mouvance II, Soixante-dix mots pour le paysage. Editions de La Villette, Paris, 119 P.
- Collectif des états généraux du paysage** (2011) Le paysage, fil conducteur du développement durable des territoire. Dutertre. In : Les actes du séminaire du 22 novembre 2010, 117 p.
- Collot M.** (2011). La pensée-paysage - philosophie, arts, littérature. Actes Sud, Ecole Nationale Supérieure du Paysage, Arles, 276 p.
- Conan M.** (1989) : Méthodes de conception pragmatique en Architecture, C.S.T.B., prog. C.U.H., coll. Recherches, Plan Construction, Paris.
- Conseil Général du Maine-et-Loire.** (2003). Atlas des paysages en Maine-et-Loire. Le Polygraphe, Angers, 205 p.
- Corajoud M.** (2010). Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent. Actes Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, Arles, 272 p.
- Cross N., Naughton J., Walker D.** (1981) : Design Method and Scientific Method. In : "Design Studies", vol. 2, n°4, octobre 1981, pp. 195-201.
- Derrida J.** (2003). La voix et le phénomène. Quadrige, Paris, 117 p.
- Desportes M.** (2005). Paysages en mouvement, Transports et perception de l'espace, XVIIIe-XXe siècle. Gallimard, Bibliothèque illustrée des histoires, Paris, 413 p.
- Donadieu P.** (2012). Science du paysage : Entre théorie et pratique. Ed. Tec et Doc, Lavoisier, 230 p.
- Donadieu P., Mazas E.** (2002). Des Mots de paysage et de jardin. Educagri Ed., Dijon, 316 p.
- Droz Y., Miéville-Ott V.** (2005). La polyphonie du paysage. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 227 p..
- Foque R.** (1982). Beyond Design Methods : Arguments for a practical theory of design. In : Evans, pp. 252-273.
- Fustier M.** (1989). La résolution de problèmes : méthodologie de l'action, ESF et
- Habrias H.** (1989). Le concepteur est un analyste, In : Interfaces, juillet 1989, pp.12-21.
- Hatchuel A.** (1996). Coopération et conception collective, variété et crises des rapports de prescription. in G. de Tressac, E. Friedberg (eds), Coopération et conception. Toulouse. Editions Octares.
- Hégron G.** (2005). Conception architecturale et modélisation déclarative. In : Event
- Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France.** (2011). Les cahiers n°159 : le paysage, du projet à la réalité. La documentation française, Paris, 92 p.

- Laaroussi A.** (2007). Assister la conduite de la conception en architecture : vers un système d'information orienté pilotage des processus. Doctorat Science de l'homme et de la Société, ENSA-N, Nancy, 136 p.
- Land J.** (1987) : *Creating Architectural Theory, the role of Behaviour, Sciences in Environmental Design*, Van Nostrand Reinhold, New York.
- Le Floch S., Devanne A.S.** (2007). La « fermeture du paysage » : au-delà de l'esthétique, les enjeux d'un espace rural ouvert. In Berlan-Darqué M. et al, *Paysage : de la connaissance à l'action*, Versailles, Éditions Quae, 2007, p.41-53
- Leglise M.** (1988). Concevoir et enseigner la conception. In : *Les cahiers de la recherche architecturale*, n°23, pp. 13-17.
- Lemoigne J.L.** (1991). L'échelle, cette correction capitale. In : *De l'architecture à l'épistémologie*, dir. P. Boudon, pp.. 227-248, P.U.F., Paris.
- Librairies techniques.
- Marchant D.** (2003). *Imaginer le Val de Loire, Le fleuve et ses territoires*. Agence d'urbanisme de l'agglomération orlénaise, Orléan, 132 p.
- Micaëlli J-P., Forest J.** (2002). *Artificialisme : une introduction à une théorie de la conception*. Presses Polytechniques Universitaires Romandes, Lausanne.
- Midler C.** (1997). *Evolution des modèles d'organisation et régulations économiques de la conception*. Annales des mines, 1997.
- Moquay P. et al.** (2007). Une typologie des interventions intercommunales en matière de paysage. In Berlan-Darqué, M. et al, *Paysage : de la connaissance à l'action*, Versailles, Éditions Quae, 2007, p.195-209.
- Morin E.** (1990). *Introduction a la pensée complexe. Points d'essai*, Paris, 158 p.
- Mortamais E.** (2006). Temps de la trace et temps du tracé : les temps du projet de paysage. In : *Paysage modes d'emploi pour une histoire des cultures de l'aménagement. Les cahier de la compagnie du paysage 4*. Dir. Marcel O., ed. Champ vallon, Seyssel, pp 232-240.
- Mosbach C.** (2006) De l'érotisme des temps croisés. In : *Paysage modes d'emploi pour une histoire des cultures de l'aménagement. Les cahiers de la compagnie du paysage 4*. Dir. Marcel O., ed. Champ vallon, Seyssel, pp 241-258.
- Muller P.** (2003). *Les politiques publiques*. Puf, collection Que sais-je ?, 128 p.
- Nageleisen S.** (2011). *Paysage et déplacement, éléments pour une géographie paysagiste*. Presse Universitaire de Franche Comté, Toulouse, 301 p.
- Perrin J.** (1999). Diversité des représentations du processus de conception, diversité des modes de pilotage de ces processus », Perrin J. (éd.), *Pilotage et évaluation des processus de conception*, l'Harmattan.
- Potte M-B.** (2006). Manière de faire paysage : s'engager et s'abstraire. In : *Paysage modes d'emploi pour une histoire des cultures de l'aménagement. Les cahiers de la compagnie du paysage 4*. Dir. Marcel O., ed. Champ vallon, Seyssel, pp 259-273
- Prost R.** (1992). *Conception architecturale : une investigation méthodologique*. L'Harmattan, Ville et Entreprise, Paris, 190 p.
- Roger A.** (1995) *La théorie du paysage en France 1974-1994*. Champ Vallon , Seyssel (Ain). collection Pays-paysages, 464 p.a
- SchÖn D.** (1988). Designing : rules, types and worlds. In : *Design Studies*, vol. 9, n°3, juillet 1988, pp. 181-190.
- Wade J.** (1977). *Architecture : problem and purposes, architectural design as a basic problem solving process*. Wiley, Intersciences, New York.
- Wade J.W.** (1977). *Architecture, Problems, and Purposes : Architectural design as a basic problem solving process*. New-York, Etats-Unis : Wiley. Workshop, Ingénierie virtuelle : Outils et méthodes, 27 novembre 2002, Nantes. 12 p.

Liste sitographique

Barraud R., Carcaud N., Davodeau H., Montembault D. (2010). Quel tableau géographique des paysages ligériens, Géosciences, revue du BRGM, n°12, pp.112-122. Géosciences.

<http://www.brgm.fr/dcenewsFile?ID=1323> (consulté le 03/08/2012).

Beaujouan V., Joliet F., Jacob M. (2004) Quelle naturalité du paysage ligérien ? Norois.

<http://norois.revues.org/921> ; DOI : 10.4000/norois.921 (consulté le 28/04/2012).

Barbier C. et Gaillard M. (2011). La fermeture du paysage : révélateur de la portée opérationnelle du label UNESCO en Val de Loire - patrimoine mondial.

http://memoires.scd.univ-tours.fr/EPU_DA/2011PFE_Barbier-Gaillard.pdf (consulté le 20/10/2012).

Buzenot, L. (2007). Démarche du géographe et raisonnement multiscalaire, La Durance, n°78, 22 février 2007.

http://www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/upload/docs/application/pdf/2011-08/div043_buzenot.pdf (consulté le 20/10/2012).

Clément G. (2012). La forme et l'information. Chaire de Création artistique, Paris, 1 h06. Collège de France,

http://www.youtube.com/watch?v=twKwY_YSO-w (consulté le 24/06/2012).

Collectif (2012) Facettes du paysage. Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Conseil de l'Europe.

http://book.coe.int/FR/ficheouvrage.php?PAGEID=36&lang=FR&produit_aliasid=2692 (consulté le 14/08/2012).

Christmann M. (2012). Croisements paysage/danse/musique : écritures entre composition et improvisation. Projets de paysage

<http://www.projetsdepaysage.fr/fr/>

[croisements_paysage_danse_musique_ecritures_entre_composition_et_improvisation](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/croisements_paysage_danse_musique_ecritures_entre_composition_et_improvisation) (consulté le 03/08/2012).

Davodeau H. (2004). La patrimonialisation, un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ?, Norois, revue géographique des universités de l'Ouest n°192, p.63-69. Norois.

<http://norois.revues.org/891> (consulté le 24/05/2012).

Davodeau H. (2008). Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage. Exemples ligériens, dans Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace, KIRAT, TORRE (dir), L'Harmattan, pp 49-61/322. Paysage et géographie, Jimdo.

<http://www.alapage.com/m/ps/mpid:MP-5E0DDM2947832> (consulté le 24/05/2012).

Davodeau H., Toubanc M. (2010). Le paysage outil, les outils du paysage, Principes et méthodes de la médiation paysagère. In: recueil des communications du colloque des 25/26 octobre à Montpellier, pp.375-391/436. Paysage et géographie, Jimdo.

<http://www.opde.crad.ulaval.ca/2010/documents/communications/OPDE2010SESSION2Gouvernance.pdf> (consulté le 24/05/2012).

Hodel T., Roche S. (2004). L'information géographique peut-elle améliorer l'efficacité des diagnostics de territoires ? *Revue internationale de géomatique*, vol.14, pp. 9-34. *Revue internationale de géomatique*.
<http://rig.revuesonline.com/article.jsp?articleId=3900> (consulté le 24/05/2012).

Kuleshova M., Semenova T. 5e conférence du conseil de l'Europe sur la convention européenne du paysage. Paysage et éthique. Strasbourg, 2009. 12 p. Conseil de l'Europe
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/reunionconf/5econference/CEP-CDPATEP-2009-16-ethics_fr.pdf (consulté le 27/07/2012).

Le cercle cité verte. (2011) .Manifeste pour une cité verte. Valhor.
<http://www.valhor.com/promotion-evenements/influence/le-cercle-cite-verte> (consulté le 04/04/2012).

Luginbühl Y. (2009). Pour un paysage du paysage », *Économie rurale*.
<http://economierurale.revues.org/1931#tocto3n4> (consulté le 04/08/2012).

Ollagnon H. (1989) Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel, Du rural à l'environnement. A.R.F. Éditions, Harmattan, pp.258 – 268.
Développement durable et territoire.
<http://developpementdurable.revues.org/7852> (consulté le 12/06/2012).

Simondon G. (2005) L'Invention dans les techniques. Cours et conférences, édition de Jean-Yves Chateau, Paris, Seuil, 348 p.
<http://www.ciepfc.fr/spip.php?article41> (consulté le 20/10/2012).

Sull D. N. (2011) Closing the Gap Between Strategy and Execution. Xraydelta.
<http://xray-delta.com/2011/08/25/closing-the-gap-between-strategy-and-execution> (consulté le 06/06/2012).

Venturi F. (2009) Bernard Lassus : une pratique démesurable pour le paysage. *Projet de Paysage*
http://www.projetsdepaysage.fr/fr/bernard_lassus_une_pratique_demesurable_pour_le_paysage (consulté le 13/07/2012).



Diplôme : Ingénieur
Spécialité : Paysage
Spécialisation : Ingénierie du territoire
Enseignant référent : Hervé Davodeau

Auteur : Bertrand Commolet
Date de naissance : 17 juillet 1986

Organisme d'accueil : Conseil Général 49
Adresse : 15 rue Hanneloup
49100 Angers
Maitre de stage : Roland Fleuranceau

Nb pages : 40 Annexes : 16

Année de soutenance : 2012

Titre français :

Projet Ligérien : Démarche interprétative du Val de Loire - Comment structurer la conception de projet en tirant parti de problématiques paysagères ?

Titre anglais :

Ligerian Project - Interpretative approach of the Loire Valley—How to structure the project design to taking advantage of landscape issues ?

Résumé :

L'évolution progressive d'un projet de territoire vers une forme d'esquisse paysagère peut s'expliquer par des processus méthodologiques. C'est pourquoi, nous présentons une démarche réflexive sur la conception dans le domaine du paysage. Cette démarche vise à identifier puis résoudre des problèmes spécifiquement associés aux compétences d'un paysagiste.

Le Conseil Général du Maine-et-Loire a commandé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La zone d'étude se situe au sein des franges fluviales de la Loire. L'objectif principal est de valoriser le patrimoine fluvial depuis les itinérances départementales. Au travers des différentes échelles de ce projet, la conception doit proposer des options d'aménagement sur des sites précis. Ces réponses devront permettre contrer des phénomènes de fermetures visuelles, de révéler des paysages typiques et de mettre en scène un héritage universel.

Les finalités de l'étude sont liées à deux énoncés complémentaires : la mise en place d'une stratégie de projet adaptée et la justification de la nature des interventions paysagères.

Depuis les coulisses de la conception, nous nous tenons face à un projet complexe, où l'intention scientifique vise à structurer l'approche du concepteur paysagiste. Ceci, grâce à une conduite de résolution dans un contexte opérationnel qui préconise une approche multiscalair.

Abstract :

The progressive development of territorially project into a sketch landscaping can be translated by methodological processes. We present a landscaping design approach. It is based on a problem solving method and on landscaper's skills.

The Conseil Général du Maine-et-Loire committed experts to answer landscaping objectives : develop the heritage river from roads. The spaces involved are situated around the Loire. Through different landscaping scales, design must suggest options for specific sites. These answers will make it possible to overcome the phenomena of visual enclosure, to reveal typical landscapes and to showcase a universal heritage.

The aims of the study are linked to two complementary problems: structuring the project's strategy and justify the sketches on invested sites.

From the backstage of the design, we are in front of a complex project, where the scientific intent is to contribute to structure process of a landscape designer. This, with a problem resolving behavior in an operational environment that promotes a multiscale approach.

Mots-clés : Démarche - Projet - Paysage - Méthode - Conception - Posture - Stratégie - Paysagiste - Multiscalair
Key words : Approach - Project - Landscape - Method - Design - Position - Strategy - Landscaper - Multiscale